Mayottemag

Magazine d'information du Conseil général

n°5 Janvier 2014



Conception : **DIRCOM**

Le Dossier

La protection de l' Enfance et de la famille

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE

Economie & emploi 9



Action sociale & santé 13



Education & formation 33



L'aménagement du territoire 41



Culture & patrimoine 44





Cinéma Alpa Joe
10 rue de l'Hôpital 97 600 Mamoudzou
Renseignements et réservations au 0269 64 95 18.
** Accompagnement obligatoire par un adulte pour les moins de 10 ans.





EDITO

L'année 2014 a commencé en force avec les grands chantiers que sont la rupéisation et la mise en place de la fiscalité locale. Mais d'autres chantiers restent à réaliser ou à consolider, notamment dans le social, avec l'extension et l'adaptation du Code de l'action sociale et des familles au Département de Mayotte conformément à l'ordonnance n°2012-785 du 31 mai 2012. Cette action apparaît à la fois comme une priorité et une nécessité dans notre Département, au regard des besoins criants et sans cesse croissants des populations les plus fragiles (les femmes enceintes, les personnes âgées et handicapées, les mineurs isolés et les jeunes en général).
A titre d'exemple, à ce jour ce sont 3 500 mineurs isolés (selon le Rapport David Guyot) qui ont été recensés pour 77 familles d'accueil.

Et parmi ces enfants, seuls 350 environ, âgés de 0 à 20 ans, ont pu être accueillis. Les assistants familiaux, en charge de ces enfants, effectuent un travail remarquable avec parfois des moyens contraignants. Ainsi, l'assemblée délibérante a apporté des réponses à leurs difficultés, et les a soutenus dans leur tâche, en décidant, par la délibération n°2013-001377 en date du 12 décembre dernier, d'améliorer leur condition d'emploi et de rémunération. « De plus, le 10 juillet 2014, les acteurs de la protection de l'enfance ont été invités à l'initiative du Conseil général, à la signature de la convention constitutive de l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance de Mayotte. L'OPEMA7 est un outil cohérent de connaissance, d'analyse et de propositions autour des problématiques liées à la protection de l'enfance à Mayotte. Prévention sociale et prévention sanitaire, accompagnement et assistance aux personnes en difficulté de vie : telles sont les missions que nous poursuivons et que nous finançons par le biais des structures associatives. A cet effet, s'agissant du Conseil général en particulier, un certain nombre d'acteurs professionnels interviennent dans les lieux de vie, d'enseignement, de loisirs et de soins pour venir en aide à celles et ceux qui en ont besoin. Dans cet ordre d'idée, nous oeuvrons aussi pour la polyvalence de secteur avec les cinq Unités Territoriales d'Action Sociale (UTAS) réparties sur l'ensemble du Département et dont le rôle consiste essentiellement à apporter du soutien matériel et psychologique aux publics démunis.

La santé des individus demeure par ailleurs une préoccupation majeure pour notre collectivité. Le Docteur Martial HENRY, à qui nous rendons hommage ici pour le travail accompli tout au long de sa carrière et qu'il continue d'accomplir dans l'intérêt des Mahoraises et Mahorais, vous confirmera dans l'entrevue qu'il nous livre, que le Conseil général a bien été, pendant au moins 27 ans, le principal bailleur de fond de la santé publique à Mayotte. Des actions phares, mettant la santé de la femme au cœur de nos préoccupations, ont ainsi été mises en place toutes ces années (ainsi la contraception ; la planification familiale, qui permet le suivi et la prise en charge de la grossesse ; ou encore le dépistage du cancer du col de l'utérus). En 2010, l'instauration du Plan Départemental de la Santé et de la Jeunesse, en partenariat avec la Préfecture, l'ARS et les communes, est venue renforcer ce qui avait déjà été entamé, puisque cela consistait à améliorer la santé des jeunes en agissant au plus près des publics. Plus récemment, en décembre 2013, le Conseil général, en partenariat avec l'ARS, s'est engagé pour la création du Centre d'Action Médicale et Sociale Précoce (CAMSP) polyvalent qui aura pour fonction d'assurer l'accueil et l'accompagnement des enfants de moins six ans atteint ou présentant un risque de développer un handicap.

En matière de soins et de santé, des avancées sont donc notables et des efforts continueront à être fournis dans ce sens, dans la mesure où nous considérons qu'une population en bonne santé ne peut que favoriser l'essor de notre territoire. Hormis la problématique du social et celle du médical, notre institution, soucieuse de l'avenir de nos enfants, tente également dans ce numéro de répondre à des questionnements liés à l'Education et à la scolarisation. Ainsi, le premier Mahorais titulaire d'un Doctorat, Abdallah ABDOUL MADJIDI, nous offre quelques précieux conseils pour réussir ses études. Les questions d'économie et d'emploi restent aussi une priorité pour les élus du Département. C'est pourquoi le présent numéro met-il ainsi en avant l'importance de la Mission locale et de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME). Enfin, les thèmes de l'aménagement et de culture ne sont pas oubliés.

Très bonne lecture à toutes et à tous.

Daniel Zaïdani



Sommaire

3 Mot du président - Edito

5 L'actualité - en bref & en images

11 Economie & emploi

- La Mission locale
- La CGPME - Mayotte
- Tifaki Hazi s'emploie pour l'insertion

15 Action sociale & santé
(Protection de l' Enfance et de la famille)

Le dossier

- Entretien avec M. Jacques MARTIAL HENRY
- Rôle phare du Conseil général
- La place de la PMI à Mayotte
- Contraception et planification familiale
- Suivi et prise en charge de la grossesse normale en PMI
- Dépistage du cancer du col de l'utérus
- Lutte contre les Infections sexuellement transmissibles
- Homologation des crèches
- Journées scientifiques pour la promotion de la santé de la femme.
- Education pour la santé
- Plan départemental santé jeunesse
- Une Polyvalence de secteur
- Mineurs isolés
- Lutte contre l'exclusion sociale
- Accompagnement des associations dans la réalisation des projets
- Lutte contre le handicap
- Laboratoire déparemental

35 Education & formation

- Des difficultés de scolarisation
- Entretien avec Docteur Martial HENRY
- Interview de docteur ABDOUL MADJIDI Abdallah

43 L'aménagement du territoire

- Vers une meilleure gestion des parcelles de la Collectivité
- Construction de quais de transfert

46 Culture & Patrimoine

- Réhabilitation de la Maison du Gouverneur
- Des « Produits de Mayotte » à l'honneur
- Le CROS, Principal acteur du développement et de la promotion du sport à Mayotte

51 Retrospective 2013

Scannez
ce QR Code pour accéder
aux archives de votre

Mayottemag

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE

Mayottemag est diffusé gratuitement dans tous les services du Conseil général. Il est également disponible aux archives départementales, à la Bdp et à l'hôtel du département. Pour recevoir le magazine, contactez la Direction de la Communication du Conseil général au **0269 63 60 60.**

Nous remercions l'ensemble des services qui ont participé à l'élaboration de ce magazine.

© Conseil général de Mayotte

Retrouvez Mayottemag sur le site:
www.cg976.fr / mayottemag

Mayottemag

le magazine édité par le Conseil général de Mayotte
Direction de la Communication

8, rue de l'hôpital,B.P. 101
97600 MAMOUDZOU Île de MAYOTTE
Tél : 0269 63 60 60 / Fax : 0269 63 66 35
dir.com@cg976.fr - www.cg976.fr

Directeur de publication Daniel ZAÏDANI
Directeur de la rédaction Eddine MADJID
Assistés de Abhar ALI CHARIF, Daroueche CHADOULI, Dhikirati YOUSSOUF
Rédaction - Coordination Mariata SAINDOU, Chakila SOULAÏMANA, Anaïs ALIHAMIDI, Hachimia ALI ABDOU, Anfiya ASSOUMANI BE, Aboubacar TARMADHU
Comité de lecture Jean Pierre Salinière, Hidaya CHAKRINA, Maoulana ANJILANI, Ibrahim BAHEDJA, Victor RANDRIANARY
Reporter d'images Moussa ASSANI (Gosh)
Conception artistique Ibrahim Saïd, Dayane Nourdine
Webmaster Anrchidine BACAR
Chargé de mission Ahmed ABDOULLAHI
Photographie Cg976Banque, uonn.org, lagonmayotte.hautetfort.com
Suivi administratif Roufianti SAÏD, Zainouni BAHEDJA
Chargée de diffusion et partenariat Nadine MOUSSA

Impression Imprimah
Dépôt légal Mars 2013
Issn 2261-2408

L'actualité

En bref & en images



jeudi 19 juin 2014.

Visite à Mayotte du Ministre de l'intérieur

Bernard Cazeneuve Ministre de l'intérieur accompagné de Georges Pau-Langevin Ministre des Outre-Mer se sont rendus à Mayotte le jeudi 19 juin 2014. aAu cours, de leur visite le Ministre de l'intérieur a été accueilli par Daniel Zaïdani, Président du Conseil Général dans la première caserne de pompier qui se situe à Pamandzi. À ce titre, ils ont fait la revue des troupes. Le commandant Neis a rappelé l'évolution du service des Pompiers qui deviendra un SDIS dès le 1er août 2014 avec Daniel Zaïdani pour Président d'exploitation



samedi 14 juin 2014,

31 ème edition course de pneu

Venue à l'occasion de l'Assemblée Régionale des Chambres de Métiers et de l'Artisanat Océan Indien organisée par la Chambre de Mayotte, la Ministre de l'Artisanat, de la Culture et du Patrimoine de Madagascar, Madame Vaonalaroy RANDRIANARISOA a eu l'opportunité d'apprécier l'engouement des mahorais pour la 31ième édition de la course de pneus. Un évènement populaire qui mobilise autant les plus jeunes que les adultes. Aux côtés de Daniel ZAÏDANI, Président du Conseil général de Mayotte et du représentant de la Commune de Mamoudzou, ils remettront les récompenses aux différentes catégories de vainqueurs de la course.



Mardi 10 juin 2014

Le nouvel amphidrome

Le "Georges Nahouda" est arrivé dans notre territoire ce matin à 1h00. Il a été construit à Maurice par la CNOI. Le chantier qui a coûté 5,8 millions d'euros, a duré 15 mois. Cet amphidrome a une capacité de 24 véhicules et peut transporter jusqu'à 230 passagers contre 92 sur les amphidromes actuels. Le public pourra le découvrir ce samedi 14 juin entre 10h00 et 12h00 sur le quai Issoufali. Et sera en service dès le lendemain.





31mars 2014

Dégâts dûs au passage du cyclone "Hellen"







depuis le 1er janvier 2014

Plus de 3500 Mahorais pour le 3ème anniversaire du Département

Trois ans après la départementalisation de Mayotte et son accession depuis le 1er janvier 2014 au statut de Région Ultrapériphérique (RUP) de l'Europe, le Conseil général a souhaité célébrer le 3ième anniversaire de la Départementalisation dans l'île de La Réunion.
La Réunion est dans notre environnement géographique direct. Et beaucoup de mahorais s'y sont installés, des français, parfois en grande difficulté, qu'il faut mettre en avant et soutenir. Cette célébration est importante car la départementalisation est une construction sociétale longue qui nécessite que l'on fasse des bilans, pour évaluer les avancées : « où en sommes-nous ? ».



Samedi 12 avril 2014

Décès de Mme Zaïna Méresse, une des dernières "Chatouilleuses"

Attristé par l'annonce ce matin, du décès de Mme Zaïna Méresse, Présidentes du MDM et des Chatouilleuses, je présente toutes mes condoléances à sa famille, ses proches et à toute la population Mahoraise. Mme Zaïna Méresse, l'une des combattantes historiques de Mayotte Française, est décédée ce samedi 12 avril 2014. Originaire de Sandavangue, son enterrement aura lieu, cet après-midi, au cimetière musulman de Pamandzi à 15H00.

Mme Zaïna Méresse accompagnée de Mme Bouéni M'Titi, Mme Zakia Madi et de l'ensemble de la population mahoraise, a toujours été aux côtés de Mme Zéna MDÉRÉ, M. Younoussa BAMANA, M. Marcel HENRY, M. Adrien GIRAUD, M. Zoubert ADINANI et M. Younoussa BEN ALI dans la lutte pour « Mayotte française ».





Samedi 08 mars 2014

Retour à Mayotte pour nos 16 ambassadeurs

C'est en cette date, que s'achève le séjour à Paris et Bruxelles de nos jeunes ambassadeurs. Néanmoins, il convient de préciser que l'aventure de Jeune Ambassadeur n'est pas terminée ! En effet, ils seront emmenés à présenter leurs expériences auprès de leurs camarades des différents établissements scolaires de Mayotte. Un grand séminaire de restitution aura lieu au Conseil général au mois de mai, pour ainsi devenir les Ambassadeurs de l'Europe à Mayotte !

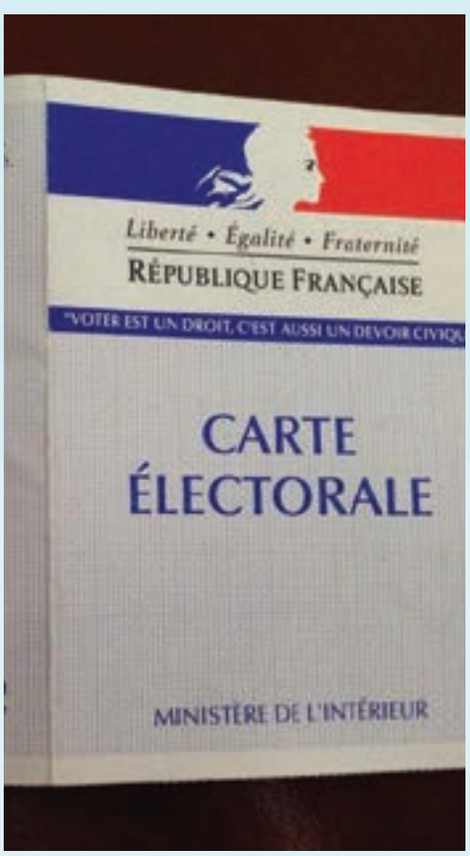
Encore BRAVO à vous, pour cette semaine qui nous fût particulièrement enrichissante.



23 mars 2014

1er tour des élections municipales à Mayotte

Le Taux de participation départemental été de 20,21% soit 2 points de plus qu'en 2008.





Lundi 10 mars 2014

Le Conseil Général reçoit Hirachidine Champion du monde

Hirachidine SAÏNDOU, Champion du monde de Kick-Boxing chez les moins de 67 kg, a été reçu dans les jardins du Conseil Général en présence du monde sportif. Ce fût un moment fort en émotion puisqu'il nous a rappelé à quel point il était important de croire en ses rêves.

Merci Hirach pour tout ce que tu es et pour tout ce que tu fais ...

Dimanche 16 février 2014

Arrivée à Mayotte de la Ministre Déléguée à la Réussite scolaire

Mme George Pau-Langevin, Ministre Déléguée à la Réussite scolaire qui a été accueilli par les élus de la Petite-Terre dont Daniel Zaïdani, President du Département, est arrivée à Mayotte à 21h30.



Jeudi 13 février 2014

Le Ministre des Affaires européennes à Mayotte

Thierry Repentin, Ministre délégué aux Affaires européennes, est arrivé à Mayotte pour une visite de deux jours. L'objectif de cette visite : faire connaître l'apport concret que peut avoir l'Union européenne pour l'île et partir à la rencontre des acteurs socio-économiques mahorais. Dès son arrivée, Thierry Repentin s'est rendu au Conseil général afin de se voir présenter les principaux axes des programmes opérationnels du FEDER, FSE, FEADER et de l'Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ). Le député européen Younous Omarjee (GUE, France) était également présent.
Autres éléments au programme : visite du port de Longoni, présentation du projet de construction de l'hôpital de Petite-Terre et visite du Centre universitaire de Dembéni.



Lundi 03 février 2014

Réfection de la RD14 de Mamoudzou

Dans le cadre des travaux de réfection des routes départementales (montant de l'opération 896 402, 52 €), le Conseil général a engagé des travaux d'urgences sur la RD14. Ces travaux qui ont débuté le lundi 3 février jusqu'au jeudi 20 février 2014, ont concerné la voirie entre le rond point du Baobab jusqu'à l'école de musique via le rond point de Cavani stade.Par ailleurs, des travaux seront également réalisés sur la RD1 de M'TZAMBORO (traversée de M'TZAMBORO), à partir de la mi-février 2014. Coût de l'opération, 584 419, 86 €.





Mardi 04 février 2014

Conférence de presse sur la réforme fiscale : L' Octroi de Mer

Afin d'apporter des précisions complémentaires sur la taxe douanière « Octroi de mer » en vigueur à Mayotte depuis le 1er janvier 2014, le Président du Conseil général, Daniel ZAIDANI a convié l'ensemble de la presse locale, à une conférence de presse, le mardi 4 février 2014, à la salle DRH du Conseil général. La mise en place de « l'octroi de mer » interne doit jouer un rôle de soutien aux acteurs économiques mahorais selon le Président du Département.

Jeudi 06 février 2014

Signature de convention avec le CNAM

Le Président du Conseil général Daniel ZAÏDANI a reçu le jeudi 06 février 2014, Olivier FARON Administrateur général et Laurent PIEUCHOT Directeur du réseau Cnam pour la signature du protocole d'engagement à la réouverture du Conservatoire national des arts et des métiers (Cnam). Une initiative du Conseil général concerné par la formation des jeunes mahorais et qui garantit d'établir une programmation pluriannuelle des moyens à la structure pour assurer son activité.



Économie & Emploi

- La Mission locale
- La CGPME - Mayotte
- Tifaki Hazi s'emploie pour l'insertion



La Mission locale

Cheville ouvrière des emplois d'avenir



Le dispositif **« Emploi d'avenir »** est entré en vigueur le **1er novembre 2012**. Il a été élaboré afin de lutter contre les difficultés d'insertion professionnelle des jeunes sans qualification.

L'emploi d'avenir est l'engagement « tripartite gagnant - gagnant » qui comprend à la fois un outil pour les structures qui oeuvrent pour l'insertion professionnelle des jeunes de moins de 26 ans (notamment la Mission locale), une aide financière à l'embauche octroyée par l'Etat aux employeurs éligibles au dispositif et une acquisition de compétences, d'une qualification et des nouvelles aptitudes professionnelles pour les jeunes.

C'est un contrat d'aide à l'insertion des jeunes particulièrement éloignés de l'emploi, en raison de leur niveau de qualification, ou de leur origine géographique. Les emplois d'avenir s'adressent aux 16-25 ans (ou 30 ans pour les travailleurs handicapés), sans emploi peu ou pas qualifiés.
Les personnes ainsi éligibles doivent être sans diplôme ou avoir un niveau CAP-BEP et justifier d'une période de recherche infructueuse d'emploi d'au moins six mois dans les douze derniers mois et exception faite pour les demandeurs d'emploi résidant dans les Zones Urbaines Sensibles et les DOM, avoir au plus un niveau équivalent au 1er cycle de l'enseignement supérieur (BAC +3) et être à la recherche d'emploi depuis au moins douze mois dans les dix-huit derniers mois.
La Mission locale a proposé aux acteurs locaux de l'emploi et de la formation de mettre en place une dynamique de travail coopérative et de sensibilisation pour faire émerger ce potentiel de création d'emplois *et de saisir cette opportunité*.
L'avantage des emplois d'avenir est que le titulaire bénéficie d'un suivi personnalisé conduisant à un bilan de son projet. En fin du contrat, les compétences acquises sont validées par une attestation et l'accès à des concours ou des formations est favorisé. Les fonctions proposées doivent relever d'une activité ayant un caractère d'utilité sociale, environnementale ou ayant un fort potentiel de création d'emplois (filières vertes, secteur social et médico-social, aide à la personne, filières numériques, tourisme…).

Les emplois d'avenir sont donc principalement destinés au secteur non marchand. Mais les entreprises du secteur marchand peuvent également proposer des contrats d'avenir, à condition d'assurer au salarié une perspective de qualification et d'insertion professionnelle durable et d'appartenir à un secteur à fort potentiel de création d'emplois. Un vaste plan de communication à destination des employeurs potentiels est d'ores et déjà lancé.

QUELQUES CHIFFRES

9000 jeunes
(enregistrés à la Mission Locale et pôle emploi) à la recherche d'emploi.

6750 jeunes
sont éligibles au dispositif «Emploi d'avenir».

205 Contrats emplois d'Avenir sont signés

Pour **2014 - 2015**, le Conseil général s'est engagé à signer lors de la délibération du 12 juin 2014,
300 contrats d'avenir.

La CGPME - Mayotte

Accompagnement et développement des PME

Dans un environnement en profonde mutation, notamment dans le domaine de réglementation, la CGPME (confédération générale des petites et moyennes entreprise) dispense à ses adhérents assistance et conseil.

Elle agit sur le problème des impayés des collectivités locales. Elle lutte pour la transparence dans la gestion de la commande publique afin de renforcer l'accès des PME et TPE locales aux marchés publics. Elle lutte contre la concurrence déloyale dans les secteurs du BTP, commerce (vente à la sauvette) et les métiers du service à la personne. Elle se bat pour réduire les délais de paiement des marchés publics et pour que les PME mahoraises puissent bénéficier automatiquement des intérêts moratoires en cas de retard de paiement. Elle peut intenter un recours contre l'administration lorsque les droits de ses adhérents sont bafoués.

C'est dans l'optique de trouver des solutions adéquates aux problèmes d'approvisionnement et de distribution de produits dans l'île pour les 4000 épiceries (doukas) existantes, les artisans et les restaurateurs, que la CGPME Mayotte a entamé une réflexion sur la mise en place à Mayotte d'une structure de distribution de type centrale d'achat. C'est à ce titre qu'un cabinet d'expertise a établi en avril 2012, un rapport pour la réalisation d'une plateforme de gros à Mayotte qui devrait coûter plus de six millions d'euros. Le projet est en cours d'étude en attendant l'arrivée des fonds structurels européens en 2014. La CGPME se bat aussi pour le déploiement à Mayotte de l'AGEFICE pour la formation professionnelle des travailleurs non-salariés et l'AGRFOS PME pour les salariés des TPE dans tous les secteurs d'activité pour moderniser la gestion des entreprises. Une assurance chômage pour les travailleurs indépendants est disponible à Mayotte pour les adhérents de la CGPME.



Président de la CGPME ***Monsieur Saïd BASTOI.***

La CGPME, est une organisation patronale interprofessionnelle, privée et indépendante créée en France Métropolitaine, en 1944 par Léon Gingembre.

Elle assure la représentation et la défense de l'ensemble des petites et moyennes entreprises (PME) et de très petites entreprises (TPE), tout secteur confondu (industrie, commerce, services, artisanat) auprès des pouvoirs publics aussi bien locaux, nationaux que communautaires. L'union territoriale de Mayotte, créée en janvier 2009, a connu trois présidents successifs, dont l'actuel président depuis le mois de février 2011est Monsieur Saïd BASTOI.

QUELQUES CHIFFRES

9000 jeunes
(enregistrés à la Mission Locale et pôle emploi) à la recherche d'emploi.

6750 jeunes
sont éligibles au dispositif «Emploi d'avenir».

5M € ont été budgétisés par le Conseil général pour l'aide aux entreprises.

Tifaki Hazi s'emploie pour l'insertion



L'accès et le retour sur le marché du travail des personnes sans emploi est le principal objectif de Tifaki Hazi, une entreprise sociale œuvrant pour l'insertion par l'activité économique.

L'accompagnement de ces personnes vers l'emploi durable repose sur une méthode originale qui associe une mise en situation professionnelle et un travail sur les freins à l'emploi. Ainsi un demandeur d'emploi en parcours d'insertion est rémunéré de sa prestation de travail tout en bénéficiant d'un accompagnement socioprofessionnel.
L'association s'inscrit à la fois dans l'économie marchande par le biais des heures de travail facturées, et dans des missions de service public, rendues au titre de la prévention et de la lutte contre les exclusions.
En 2012, Tifaki Hazi a généré 78 000 heures de travail reparties sur 306 salariés représentant 44 équivalents temps plein. La mission insertion est soutenue grâce à des subventions qui représentent moins de 20% du total de des produits d'exploitation, le chiffre d'affaires représente le reste. Depuis 1998, l'association intermédiaire Tifaki Hazi contribue au développement économique et social de Mayotte en permettant aux demandeurs d'emploi de reprendre une activité en vue de faciliter leur insertion professionnelle durable.

Tifaki Hazi

couvre un grand nombre de secteurs notamment :

- Bâtiment et travaux publics
- Nettoyage et entretien
- Manutention
- Emploi à domicile
- Hôtellerie et restauration
- Manœuvre
- Espaces verts

QUELQUES CHIFFRES

Deux espaces de proximité :

Pamandzi et Combani **200 à 300** salariés en parcours par an. Un chiffre d'affaires entre **500 et 800 k€, 580 k€** de salaires bruts distribués (2012). **60 k€** subvention 2013

TÉMOIGNAGE de Abdou Roihim FAROUK

Pourquoi vous êtes-vous tourné vers Tifaki Hazi ?

J'ai connu Tifaki Hazi par le bouche à oreille. Certaines personnes disaient que l'association aide les personnes en difficultés à trouver un emploi. Je m'y suis rendu pour avoir plus d'informations.

Qu'est-ce que Tifaki Hazi vous a apporté ?

Du plaisir à travailler, une stabilité professionnelle donc une vie beaucoup plus sereine.

Quelle est votre situation actuellement ?

J'ai obtenu un CDI à Jumbo Score en qualité de manutentionnaire.

Action sociale & santé

Dossier

Protection de l' Enfance et de la famille

- Entretien avec M. Jacques MARTIAL HENRY
- Rôle phare du Conseil général
- Rôle et place de la PMI à Mayotte
- Contraception et planification familiale
- Suivi et prise en charge de la grossesse normale en PMI
- Dépistage du cancer du col de l'utérus
- Lutte contre les Infections sexuellement transmissibles (IST)
- Homologation des crèches
- Journées scientifiques pour la promotion de la santé de la femme.
- Education pour la santé
- Plan départemental santé jeunesse
- Une Polyvalence de secteur
- Mineurs isolés
- Lutte contre l'exclusion sociale
- Accompagnement des associations dans la réalisation des projets
- Lutte contre le handicap
- Laboratoire déparemental



DÉPARTEMENT DE MAYOTTE

Entretien avec M. Jacques Martial HENRY



Conseiller général de mamoudzou III

2ème Vice - président
Chargé de la santé, la solidarité et du développement social

Grâce à l'Ordonnance sortie le 31 mai 2012 qui étend la quasi-totalité du Code de l'action sociale et de la famille ainsi qu'un projet de Décret qui va confirmer cette ordonnance, nous allons dorénavant adapter nos actions en conformité avec le Code.

Ce Décret reprend tout ce qui est dans l'ordonnance et contribue à améliorer la qualité et la diversité de l'offre mise à la disposition du public.

"Ainsi la priorité dans l'action sociale est de mettre nos actions en conformité avec les textes ".

Dans le cadre du budget 2014, nous allons tenir compte de ce Décret et de son Ordonnance et prévoir les nouvelles actions à mettre en place.
Le Conseil général veille ainsi à garder une approche équilibrée, combinant l'établissement d'un cadre propice au succès des actions et le respect des devoirs.
Au-delà de ça, il faut savoir qu'il y a au moins treize mesures qui ne relèvent pas du droit commun, mais qui sont prises en charge par le CG pour volontairement venir en aide aux personnes qui en ont besoin. Ce dernier point fait partie de nos priorités que nous tentons d'aligner avec l'Ordonnance.

Quelles sont les actions du Conseil Général ?

D'un point de vue social, cette nouvelle extension du code de l'action sociale et des familles nous amène à observer la quasi-totalité des exigences en la matière et plus particulièrement en matière de protection de l'enfance (Aide Sociale à l'Enfance).Un sujet assez complexe, auquel nous devons répondre qualitativement, malgré les contraintes budgétaires, s'agissant de l'une des missions principales d'un département.

La lutte contre l'exclusion est un volet qui peut être soutenu par les fonds européens. Nous envisageons de proposer des projets en ce sens, en vue de démultiplier les outils nécessaires à la cohésion de notre communauté. Une cohésion sociale qui serait effective dans la mesure où il serait permis aux plus démunis, aux plus marginalisés, de trouver ou de retrouver leur place au sein de la société. Nous travaillons en partenariat avec l'ARS, l'autorité sanitaire de Mayotte.

Pour les enfants de 0 à 6 ans.

Nous sommes ensemble, en train de mettre en place le projet du Centre d'Action Médico-social Précoce (CAMSP) pour les enfants de 0 à 6 ans. L'appel à projet pour ledit CAMSP a été signé en décembre dernier, lors de la visite de madame Marie-Arlette CARLOTTI, Ministre Chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion. Nous sommes aussi en train de préparer la rédaction du schéma régional d'organisation médico-sociale (SROMS) de Mayotte, une autre obligation du Conseil général, au même titre que le Schéma Régional d'organisation des soins (SROS) de Mayotte.

Pour les personnes âgées

Nous mettons en place un schéma gérontologique qui nous permettra de développer la politique de prise en charge des personnes âgées de manière la plus large qui soit, avec comme priorité, le maintien à domicile et à défaut, le développement de l'accueil familial au sein d'accueillants familiaux agréés par le Conseil Général.. Voilà une partie des projets en cours et en préparation dans nos services.

Rôle phare du Conseil général



C'est à partir des années 80 que les conseillers généraux deviennent les chefs de file de la solidarité, de l'aide et de l'action sociale; une responsabilité renforcée par la Décentralisation. Les politiques d'action sociale sont nombreuses et englobent : la famille, la prévention et la protection de l'enfance, l'insertion et le handicap, la vieillesse et la dépendance, la précarité, la pauvreté et l'exclusion, les villes et les territoires, la santé publique et l'intervention sociale.

Selon le code de l'action sociale et des familles, pour ce qui est des collectivités publiques, l'action sociale est déclinée en trois échelons, depuis la décentralisation.
Il y a, tout d'abord, l'échelon du Département « chef de file des politiques de l'action sociale » (Articles L 121-1 à L121-5).
Ensuite, arrive l'échelon étatique (Article L121-7 à L121-10-1) car l'Etat intervientsurtoutcequiest"étranger", notamment les demandeurs d'asile ou les immigrés clandestins. L'Etat participe aussi, à la prise en charge des personnes handicapées et des personnes âgées notamment par l'attribution d'allocations telles que l'ASPA (Allocation Simple aux Personnes Agées). Enfin, l'échelon communal (articles 121-6 à 121-6-2), elles peuvent, entre autres, par convention avec le Département, intervenir notamment au travers les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS).
D'autres institutions sont concernées par l'action sociale, tels que les organismes de Sécurité Sociale. Par ailleurs, le logement fait aussi partie intégrante de l'action sociale en ce sens qu'il contribue à la lutte contre l'exclusion et la marginalisation.Il a été constaté que la plupart des personnes ayant bénéficié de la case sociale "SIM" se retrouve en situation difficile aujourd'hui avec ces mêmes cases SIM. Elles sont devenues un risque, un danger potentiel, puisque livrées traditionnellement pas finies : sans eau, ni électricité, sans peinture, et en plus en briques de terre compressée. C'est ainsi que, de manière volontariste,
Le Conseil général a décidé de mettre en place un dispositif en faveur des plus mal logés le Fonds d'Aide Social d'Urgence Logement consistant à la rénovation, la réhabilitation, l'accès à l'eau et à l'énergie, tout en respectant et en tenant compte des plans d'urbanisme et d'assainissement.
Le Conseil Général contribue également à la politique de l'Accession au Logement Très Social (LATS).

23,2 millions d'euros alloués à la solidarité et le développement social.

La place de la PMI à Mayotte

Eduquer, prévenir et dépiste



Destinée à la mère et l'enfant, la PMI est dotée d'un large éventail de fonctions qui l'a conduise à sortir des limites « Femme-Enfant de moins de six ans » pour porter un regard sur l'évolution socioculturelle. Maillon entre le secteur soin et celui du social, elle est devenue un baromètre de l'état sanitaire du Département avec trois missions essentielles que sont l'éducation, la prévention et le dépistage.

La PMI assure des actions d'éducation, un domaine particulièrement vaste. Elle oriente pour le moment son action vers, le conseil nutritionnel et la lutte contre la malnutrition, l'approche de la vie affective et sexuelle et, le soutien à la réalisation d'une bonne parentalité.

A côté du suivi des grossesses non pathologiques, elle propose des actions dans la prévention qui portent notamment sur la contraception et la vaccination.
Bien que son quotidien soit le suivi morpho-pondérale des enfants de 0 à 6 ans, l'action de la PMI est beaucoup plus large. Elle porte entre autre sur le dépistage des handicaps psychomoteurs de l'enfant, les états de détresse sanitaire ou sociale, mais aussi sur le dépistage des MST, de certaines pathologies dont le cancer du sein ou le cancer du col utérin. Education, Prévention, et Dépistage constituent un vaste champ d'activité que la PMI seule ne peut pas couvrir. Pour réussir une telle politique, cela suppose un partenariat avec toutes les associations ayant une action dans le domaine socioculturelle ou paramédicale et une coopération aux niveaux européen et régionale.

Structure de la PMI

La PMI repose sur un directeur entouré de médecins titulaires ou vacataires (pédiatres, gynécologues, obstétriciens, généralistes), des sages-femmes, des infirmières, des aides-soignants, des traductrices, des assistants socio-éducatifs, d'un pharmacien, des hôtesses d'accueil, des secrétaires, des gardiens, des femmes de ménage ainsi que des auxiliaires de puériculture. À partir de cette unité de direction, la PMI se repartie en cinq circonscriptions :
Nord, Sud, Mamoudzou centre et Petite terre.Chacune de ces circonscriptions comporte plusieurs PMI et elle est animée par un cadre coordinateur qui est en relation permanente avec sa direction. Celle-ci est elle-même en liaison continue avec les instances dirigeantes du Département.
Les circonscriptions tissent un vaste réseau santé de proximité qui rapproche les habitants de l'accès au soin. Elles s'impliquent même très profondément au sein de la population et de son quotidien par l'intermédiaire du réseau éducation pour la santé.

Tél : 026960 12 02 **Fax :** 0269 60 12 02 **Mail :** pmi@hotmail.fr

er les femmes et les enfants

Une action d'harmonisation entre deux courants fondamentaux.

La PMI est un maillon entre le service de soin et le service social. Située en amont du secteur soin confié au monde libéral et au CHM, son action vise à réduire le nombre et l'importance des maladies, à soutenir les personnes affaiblies (par des maladies, des handicaps ou des facteurs sociaux), et à signaler aux autorités compétentes les cas de détresse (morale, affective ou financière). Plus généralement, son action consiste à accompagner la population dans son chemin vers l'évolution.

La PMI est un acteur de l'évolution socioculturelle profonde de l'île.

En effet par son action sur le terrain, elle est confrontée aux racines culturelles du pays, à ses richesses et à ses faiblesses. Par ailleurs, du fait de ses relations permanentes avec les structures soignantes et sociales, elle côtoie également les conceptions réformistes et modernistes du monde actuel, ses avantages et ses limites.
La PMI se trouve ainsi entre deux courants fondamentaux : Culture traditionnelle et modernité des soins. Ces deux courants sont par essence divergents. Il est essentiel de les harmoniser pour que le futur de Mayotte ne soit pas chaotique.
La PMI n'intervient bien sûr que pour une petite part dans cette entreprise d'harmonisation. Mais c'est la somme des « petites parts » qui créera les conditions d'une bonne fusion entre ces deux conceptions, ces deux cultures. Reposant financièrement sur l'Etat, la Collectivité et la Sécurité Sociale,

La PMI a-t-elle les moyens de ses ambitions ?

Elle ne les a pas complètement bien sûr ce qui est compréhensif dans ce jeune Département aux besoins multiples et diverses. Elle dispose néanmoins d'un certain nombre d'atout, d'abord par son expérience ancienne du terrain, mais aussi par l'état d'esprit et les compétences de son personnel qui a appris à s'adapter à des conditions matérielles parfois aléatoires. Le Département de Mayotte dont les besoins, pour une part sont satisfaits, a un particularisme que souligne encore la juxtaposition entre culture ancestrale et impératif du monde moderne. Ce particularisme retentit sur la PMI dont le devenir est à parfaire. Son ambition reste cependant, à plus ou moins long terme, de s'identifier aux PMI réunionnaises ou hexagonales.
Acteur de la santé publique, son rôle et son action au bénéfice de la Collectivité situent naturellement la PMI dans le giron du Conseil Général, expression de cette Collectivité.



Répartition des consultations enfants année 2011

Petite Terre	**5258**
Centre	**10785**
Sud	**10150**
Nord	**7481**
Mamoudzou	**23014**
Total	**56688**

Contraception et planification familiale

Entre contrainte et liberté



Face au déficit d'information du grand public en matière de contraception, la PMI du Conseil général s'appuie sur le savoir-faire des réseaux de terrain pour passer ses messages.

Pour des générations de femmes et de couples, l'accès à une contraception fiable a signifié « liberté, plaisir et autonomie ». Pourtant, malgré un accès facilité, la contraception peut être vécue comme une contrainte à laquelle il est difficile de se plier. Elle est encore trop souvent réduite à une approche médicalisée et normative laissant peu de place à une réelle liberté. A Mayotte, la cible principale est la femme en activité génitale et surtout les jeunes filles de 16 à 25 ans. Un programme généralisé est en cours dans les établissements scolaires pour accentuer les mesures de contraception.

En effet, des infirmiers et des sages-femmes se rendent régulièrement dans les écoles, collèges et les lycées pour sensibiliser et informer les jeunes filles et garçons sur les différents modes de contraception. Ils mettent l'accent aussi sur la prévention des Maladies sexuellement transmissibles (MST) par l'utilisation du préservatif. Malgré ces dispositifs, le taux de grossesses non désirées reste élevé et en constante croissance.

La dimension culturelle et socioculturelle nous apportera-t-elle la solution ?

Il est donc important de saisir ces moments de discussion autour de la contraception pour aborder les questions liées à la sexualité. Mais ce dialogue reste difficile tant pour l'usager que pour le professionnel, alors que celui-ci est un acteur fortement identifié pour la prescription d'une contraception.
Pour faire face à ce problème, la PMI prévoit deux projets imminents. Il s'agira dans un premier temps d'ouvrir des centres de planning familial qui permettront aux jeunes filles de s'y rendre « incognito ». Cela nécessitera un personnel qualifié et donc un budget conséquent.

Le deuxième volet consistera à mettre à disposition du public des informations de proximité. L'idée étant de faire en sorte que les sages-femmes en collaboration avec une personnalité d'un village réunissent les parents pour des réunions d'information et de sensibilisation dans les quartiers afin de permettre à ces derniers d'instaurer le dialogue avec leur fille. Accompagner sa fille au planning familial pour adopter un moyen de contraception représenterait une grande victoire dans la société mahoraise où la culture et la religion font de la sexualité un sujet tabou.



Suivi et prise en charge de la grossesse normale en PMI

Avec 566 habitants au km2 en 2012 (estimation INSEE), le Département de Mayotte présente une densité de population nettement supérieure à la moyenne nationale (107 habitants au km2 pour la métropole). Mayotte est un territoire insulaire de 374 km2, avec une population jeune (60% ont moins de 20 ans), le pourcentage le plus élevé de tout le territoire français. Le taux de natalité y est aussi très élevé (42‰ contre 12.7‰ à la Réunion). Eu égard à cette forte démographie, le suivi et la prise en charge des grossesses font partie des priorités du Conseil général (67% des suivis sont assurés par la PMI).

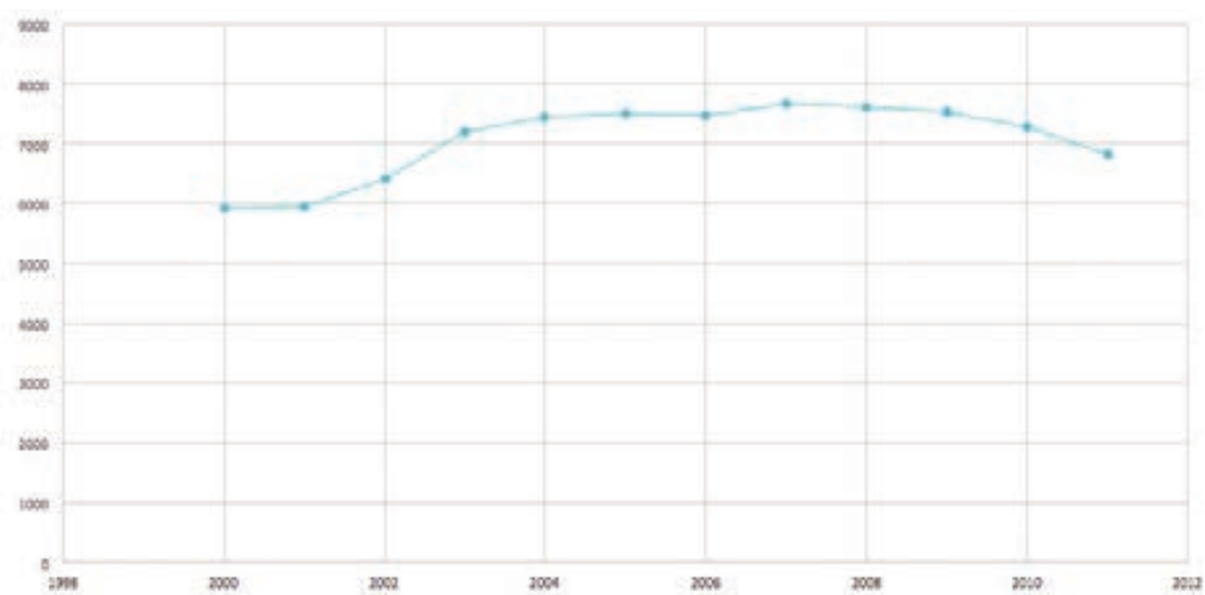
En effet, pour répondre à cette demande croissante, le Conseil général a installé 22 points de consultation répartis dans cinq circonscriptions. Le suivi des grossesses est assuré par les sages-femmes et ce, du début jusqu'à la 32ème semaine.La dernière consultation est prise en charge par le CHM dans la maternité où doit accoucher la femme.
Un consensus a été trouvé entre la PMI et le CHM compte tenu des difficultés sur le terrain et dans le souci d'assurer une prise en charge efficiente des patientes, des staffs sont organisés dans les maternités entre les sages-femmes des PMI et l'équipe du CHM.

La PMI organise des consultations prénatales ainsi que des actions de prévention médico-sociale pour les femmes enceintes. Des visites mensuelles avec un obstétricien et une sage-femme sont proposées gratuitement, ainsi que d'éventuels rendez-vous avec un psychologue et des réunions d'information sur les multiples thèmes de la maternité (allaitement, accouchement…).

La surveillance et la prise en charge des grossesses à Mayotte est une vraie priorité de santé publique. Des efforts concertés entre les différents acteurs, (élus, ARS, professionnels de santé, communauté, réseaux associatifs, etc...) sont un préalable nécessaire à la réussite de la prise en charge des grossesses et donc de la promotion de la santé de la mère et de l'enfant. Et actuellement le Conseil général, via la direction de la PMI dans son programme de construction des centres médico-sociaux, s'efforce de renforcer et à développer des espaces communs pour que chacun des acteurs puisse jouer pleinement son rôle.

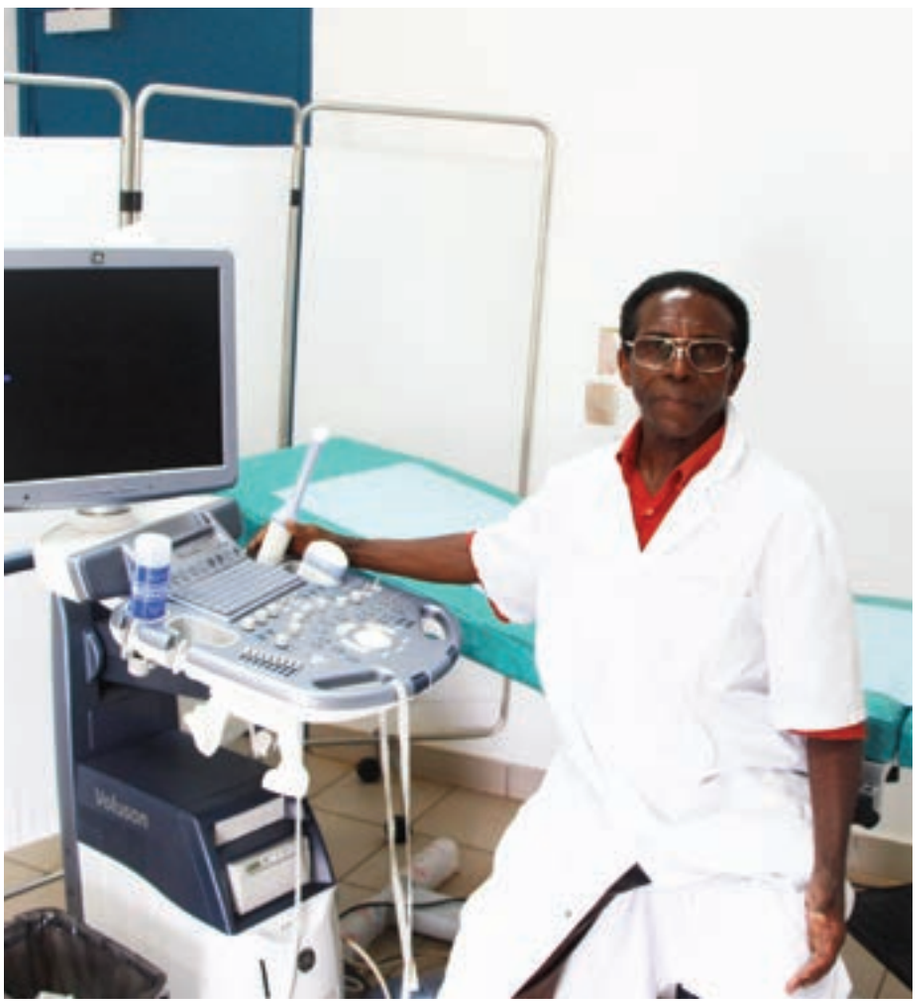


évolution des naissances de 2000 à 2011 à Mayotte



Dépistage du cancer du col de l'utérus

Le Département lance et accompagne une politique de prévention et de dépistage des cancers.



" Il est possible grâce au dépistage de détecter des lésions précancéreuses et cancéreuses du col de l'utérus et ainsi mieux soigner, voire prévenir l'apparition d'un cancer ".

Le dépistage, recommandé aux femmes âgées de 25 à 65 ans, est individuel et repose sur l'initiative du gynécologue, du médecin traitant ou de la sage-femme.

A tout âge, il est important que les femmes soient attentives à la présence de signes inhabituels et consultent leur médecin ou leur gynécologue en cas d'apparition de douleurs ou de saignements après les rapports sexuels ou entre les règles. Ces signes ne sont pas annonciateurs d'un cancer du col de l'utérus mais doivent amener la femme à consulter .

En fonction de l'histoire personnelle de chaque femme, le médecin pourra proposer un suivi plus adapté. Et pour comprendre le présent et anticiper le futur, l'équipe du Dr. Bayonne de la PMI a mis en place le projet « adolescence et cancer du col » qui a pour but de couvrir une population de 13 à 24 ans. Car cette tranche de la population ne fait pas partie du programme national qui recommande les femmes âgées de 25 à 65 ans, mais aussi à Mayotte elle représente une partie de la population à fort risque de cancer à cause d'une activité sexuelle importante. En outre la précocité est un facteur de risque. La mise en place de ce projet innovant pour toucher des femmes particulièrement éloignées de la prévention, associée à des actions de prévention (campagne en faveur de la vaccination…) et d'éducation à la santé (information des jeunes filles, travail avec des groupes de femmes précaires…) s'inscrivent dans le cadre des mesures prisent par le Département pour renforcer la qualité de la prévention du cancer du col de l'utérus.

Ce projet prend en compte non seulement le facteur démographique, mais aussi les facteurs spécifiques à la sexualité, nécessaire pour effectuer une couverture optimale du dépistage du cancer du col de l'utérus.

Il existe, par ailleurs, une vaccination luttant contre l'infection par certains types de virus HPV (papillomavirus humain), à l'origine de 70% des cancers du col utérin. Cette vaccination ne se substitue pas au dépistage par frottis mais constitue un moyen complémentaire d'agir face au cancer du col de l'utérus.



Lutte contre les Infections sexuellement transmissibles (IST)



Les IST continuent de sévir auprès de la population accueillie dans les PMI. Leur diagnostic précoce est alors essentiel pour éviter certaines complications.

Depuis 2009, la lutte contre les IST est à la charge du CHM. Néanmoins, elle continue à être une préoccupation du Département. Les services de santé du Conseil général jouent un rôle primordial en mettant à disposition des moyens adéquats. En 2011, les PMI ont sensibilisé 37627 femmes pour des grossesses et la contraception.

Lors des consultations, les sages-femmes donnent des informations sur la gravité des IST, le suivi et sur les moyens de protection (distribution de préservatifs). Un dépistage et un suivi systématique sont effectués, particulièrement chez la femme enceinte.
En cas de résultat positif, la personne est orientée vers le CDAG (Centre de dépistage anonyme et gratuit) ou le CHM selon un protocole établi Les domaines d'action prioritaires pour renforcer la lutte contre les IST sont multiples.La production d'informations fiables sur les tendances et les comportements à risque. Le renforcement des approches et interventions pour rompre la chaîne de la transmission dans le sens de la réduction de la morbidité, la promotion d'un comportement sexuel sans danger.
Diffuser les connaissances et informations stratégiques. Les PMI plaident en faveur de l'engagement politique. Elles encouragent la mobilisation des ressources et renforcent la collaboration avec les partenaires pour fournir une orientation stratégique et technique. Elles aident à répondre aux besoins techniques et opérationnels et renforcent la diffusion des connaissances et des informations stratégiques sur les IST.

L'urbanisation rapide et le manque d'information, particulièrement chez les jeunes sont des facteurs à tenir compte dans le comportement sexuel au sein du territoire. Ils contribuent à augmenter les niveaux d'activité sexuels occasionnels et élèvent le risque d'infection.

Ces facteurs, ainsi que l'absence de services diagnostiques et thérapeutiques pour les IST et l'impact du VIH sur l'épidémiologie, se combinent pour augmenter la charge de ces IST.Les Infections sexuellement transmissibles représentent un problème majeur en médecine et dans le système de santé publique du Département. Leur impact est considérable sur le plan de la santé, leurs conséquences sociales aussi.

2300 sérologies VIH et hépatite B
ont été réalisées en 2011.

30% des patients
ne viennent pas chercher leurs résultats.

20 à 30 nouveaux cas VIH
sont dépistés annuellement. La file active de personnes suivies est de **150.**

Pour l'hépatite B environ 80 personnes
sont dépistées et la file active
est de **600 patients.**

Homologation des crèches

L'inspection des établissements d'accueil des jeunes enfants (moins des six ans) dépend du Conseil général. Ansi, la PMI joue un rôle important dans l'accompagnement des crèches à Mayotte.

Située au Centre médico-social de M'tsapéré, au sein de la PMI, la «Cellule Coordination de la petite enfance» a accompagné la création de structures d'accueil des jeunes enfants de moins de six ans telles que les crèches.

Cet accompagnement consiste à recevoir le porteur de projet et à les conseiller ensuite à attribuer un agrément avec une inspection régulière. Le médecin responsable de la PMI peut donner des dérogations par exemple pour les postes de direction quand la qualification ne correspond pas aux normes requises. En effet, l'inspection des établissements d'accueil des jeunes enfants (de moins des six ans) dépend du Conseil général. Par ce biais, la PMI joue un rôle important aujourd'hui dans l'accompagnement des crèches.
Par ailleurs, la PMI donne son avis sur les autres structures d'accueil des jeunes enfants comme les Centres de loisirs.

Situation des Crèches

En 2009, il y avait douze crèches à Mayotte. Actuellement il y en a huit. Le besoin est là mais les difficultés de trouver des locaux et du personnel peuvent être un frein au développement des structures. Ce qui explique que la plupart des postes de direction des crèches sont soumis à dérogation faute de personnel qualifié.

Financement des structures

C'est la Caisse d'allocations familiales et les parents qui financent les structures sur le fonctionnement et les investissements. Le Conseil général n'intervient pas dans ce financement. Aujourd'hui, certaines communes projettent de créer des crèches municipales. Les difficultés sont nombreuses : suivi du dossier, besoin de sécuriser le foncier, d'avoir un porteur de projet fiable. Mais malgré tout, deux dossiers (à Mamoudzou et M'tzamboro) sont en cours (financements acquis). Globalement, nous pouvons dire qu'il n'y a pas de grandes évolutions à Mayotte au niveau du nombre des structures d'accueil, en particulier les crèches, mais on aura gagné en conformité.

Garder des enfants à la maison est une profession réglementée.

Pour les personnes voulant faire ce métier une formation de cent vingt heures est nécessaire. Pouvoir accueillir un enfant à domicile nécessite certes une formation mais surtout, d'avoir un domicile qui réponde aux normes de sécurité pouvant accueillir un enfant sans danger.



QUELQUES CHIFFRES

8 crèches associatives sur l'île représentant une capacité d'accueil de **206** places

9 assistantes maternelle permettant un accueil des enfants

2 projets de maternelles sur les communes de Mamoudzou et de M'stamboro

3 projet de Microcrèches de **10** places en capacité

Journées scientifiques pour la promotion de la santé de la femme

Les premières journées scientifiques pour la promotion de la santé de la femme, organisées par le Conseil général et l'association ASSEFAMP, ont permis la rencontre des professionnels de la santé de la région et de la Métropole.



Du 13 au 16 novembre 2012, le Conseil général et l'ASSEFAMP (Association européenne de formation et d'assistance médicale de proximité) ont organisé les journées scientifiques sur le thème de «la santé de la femme à Mayotte».

Dans son discours inaugural, le DGA en charge de la solidarité, MOHAMED Elamine s'est dit très satisfait de l'importance que les participants, par leur présence, accordaient à cette initiative. La DSPMI (la Direction de la protection maternelle et infantile) porteuse du projet et les professionnels de la région (Madagascar et les Comores) qui ont été invités se sont assignées comme objectifs de :

Démontrer les contraintes de prise en charge des femmes enceintes en PMI à Mayotte et de proposer des axes d'amélioration. Montrer la nécessité et d'encourager le département dans son engagement à la coopération régionale. Faire émerger des objectifs communs au niveau de la coopération régionale. Plusieurs conférenciers se sont succédés à la tribune.

Promotion santé de la femme

La DSPMI a, quant à elle orienté leurs interventions vers les expériences, les analyses du terrain basées sur des statistiques afin d'identifier les vrais problèmes et formuler des recommandations concrètes. Le Conseil général s'applique alors à travailler en partenariat avec les professionnels de la région mais aussi de la métropole et d'autres pays francophones pour essayer de réfléchir entre spécialistes, sur la meilleure façon de promouvoir la santé familiale, gage d'un bon développement de la société et de l'épanouissement de l'individu.

Veille sanitaire

Dans le continum des actions de promotion de la santé, l'ASSEFAMP sous l'égide du Conseil général, accueil à Mayotte les enseignants de la faculté de médecine de Montpelier pour former aux moyens du diplôme universitaire de recherche clinique et épidémiologique, année 2013 - 2014, des professionnels spécialistes de la veille sanitaire et de la santé publique.

Education pour la santé

En réponse aux besoins de suivis à domicile qui ne cessent d'augmenter, des acteurs de terrain se déploient sur le territoire pour faciliter l'accès aux soins de prévention et assurer l'accompagnement des usagers de la PMI.



Dans le cadre de la prise en charge globale de la famille et de la prévention sanitaire, le Conseil général a mis en place des dispositifs permettant de mieux coordonner les réponses apportées aux systèmes de protection maternelle et infantile. Il a mis en avant la proximité afin de répondre au mieux à la réalité du terrain. Ce qui a permis de créer un dispositif comme l'Education pour la santé (EPS) en PMI dont la mission principale est la médiation au sein des services sanitaires. L'EPS donne des moyens à la population pour qu'elle puisse faire des choix favorables à sa santé et l'améliorer.

Ce service comprend deux catégories d'agents :

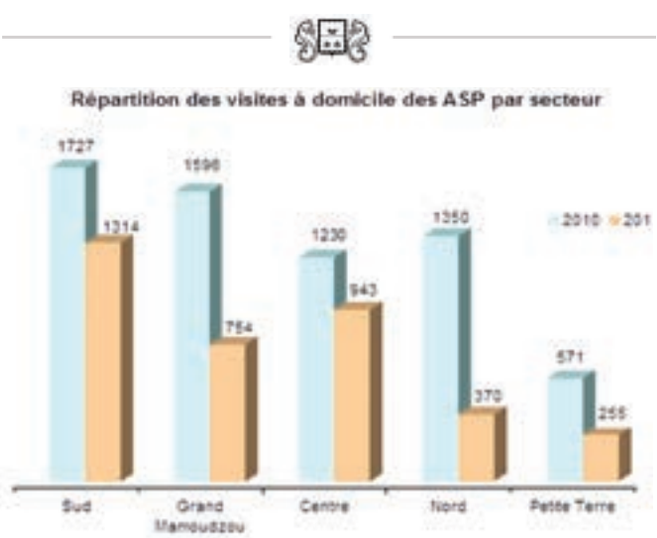
Les éducateurs de santé chargés de l'information, l'éducation et la communication sanitaires. Ils mènent des interventions dans les salles d'attentes des consultations de PMI, dans les établissements scolaires et dans les villages. Les agents sanitaires de proximité (ASP) constituent une passerelle indispensable entre la population dans son lieu de vie et les professionnels de santé des 22 centres de PMI. Ayant une bonne connaissance du terrain, ils travaillent en étroite collaboration avec la PMI et interviennent essentiellement à domicile.

Une fonction de médiation

Les agents sanitaires de proximité (ASP) offrent aussi un ensemble intégré de services comprenant l'identification des personnes ayant des difficultés d'accès aux soins afin de les inciter à recourir au service de santé en cas de besoin. Par exemple : en cas d'oublie de vaccination d'un enfant, il demande aux parents de l'amener à la PMI. Ils observent et recueillent les informations concernant les personnes exposées à un risque ou éprouvant un besoin de santé non satisfait.
Ils collaborent aux actions de lutte contre les maladies endémiques et les risques épidémiques. Ils vérifient tous les matins, les listes de personnes à suivre ou à rechercher et participent à leur suivi à domicile. L'un des gros problèmes qui se posent sur notre territoire en matière de santé est la faible densité médicale corrélée à une grande partie de la population qui connaît de plus en plus de difficultés d'accès aux soins.

« Ces agents de santé communautaire mènent des actions éducatives individuelles ou collectives sur tout le territoire, dans les lieux de vie, d'enseignement, de loisirs et de soins. Ils jouent aujourd'hui un rôle fondamental dans le système de la protection maternelle et infantile par leur importance en matière prévention car un des enjeux majeurs du système reste le suivi à domicile de toutes les personnes en situation de fragilité afin d'éviter qu'elles soient perdues de vue par la PMI ».

déclare *Zaïna Haribou,*
Chef de service Education pour la santé (EPS).



Plan départemental santé jeunesse

Une politique de santé au plus près de la jeunesse



Au-delà de l'implication de ses services sociaux et médico-sociaux dans la mise en oeuvre du Plan Solidarité Santé, le Département souligne la nécessité d'une mobilisation et d'un engagement de l'ensemble de ses partenaires, institutionnels et associatifs, pour garantir la réussite de sa politique de santé en accompagnant les structures en charge de la jeunesse.

Afin de mettre en place une politique adaptée et concertée de santé publique, le Département en Co pilotage avec l'ARS, la préfecture, la direction de la jeunesse et sport et les communes ont mis en oeuvre le Plan départemental santé jeunesse (PDSJ) en 2010, destiné à améliorer la santé des jeunes en agissant au plus près des habitants.

Le PDSJ est un projet à l'initiative de la direction de la jeunesse et sport qui a pour objectif de fédérer tous les acteurs de santé du territoire autour d'une dynamique locale qui vise collectivités, État, assurance-maladie, hôpitaux et associations. Les objectifs du PDSJ sont la promotion et la prévention de la santé des jeunes des conduites à risques et des addictions. Le PDSJ a deux approches simultanées territoriale et communale qui s'appuient sur les principes suivants :
La prise en compte des besoins des habitants,l'association des habitants dans une démarche démocratique, la réponse aux besoins exprimés par le travail en réseau et la cohérence territoriale, l'inscription des projets dans la durée, pour atteindre ces objectifs des espaces santé verront le jour prochainement au sein des structures d'accueil de la jeunesse (MJC, PIJ…) de neuf communes du réseau, en coordination avec l'IREPS (Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé).
Ce dernier aura comme rôle l'accompagnement, le suivi technique des structures relais, et de constituer un pôle de ressources documentaires et pédagogiques.
Les espaces de santé jeunes sont des lieux d'information, d'échanges inter et intra générationnels, d'animation et de promotion de la santé. La lutte contre les addictions, les abus sexuels, sont des exemples d'actions menées dans cette politique de prévention des conduites à risque.

La prévention des addictions a été déclarée priorité 2012-2013. En effet les études réalisées sur le territoire mettent en évidence cette problématique de santé publique avec une consommation précoce et excessive des substances psychoactives.

Aujourd'hui l'alcool est de plus en plus impliqué dans les accidents mortels et corporels. Il semble que la drogue soit une substance particulièrement prisée par les jeunes, encore plus que l'alcool.

Différents projets ont été menés en 2011-2012 autour de la promotion de la santé, avec pour objectif général la promotion de la santé et la prévention des conduites à risques.

Une Polyvalence de secteur

Il revient au département de définir et de conduire la politique d'action sociale. A ce titre « la polyvalence de secteur » constitue un levier pivot s'agissant de l'exécution de cette mission principale, qui s'affirme comme un outil de lecture des phénomènes sociaux, mais aussi une réponse adaptée aux besoins des usagers.

Afin d'optimiser l'action sociale, le Conseil général a développé des services de proximité, notamment les «Unités territoriales d'Action Sociale » (UTAS). Il y en a cinq sur l'Île (Grand Mamoudzou, Petite-Terre, Sud, Centre et le Nord).Elles ont pour mission principale :

la polyvalence de secteur, la protection de l'enfance et le développement social local.

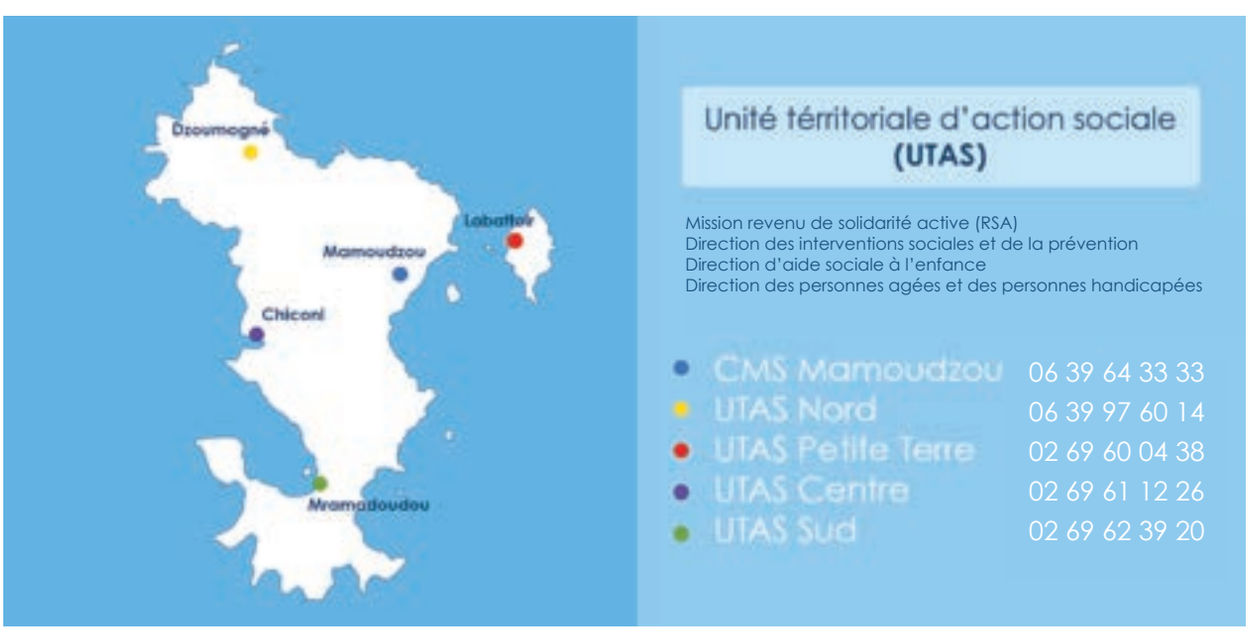
Les UTAS accueillent tout public, les équipes sont pluridisciplinaires et elles sont composées de professionnels médico-sociaux. Ces professionnels accompagnent l'usager du plus jeune à la personne âgée en considérant son état physique (situation de handicap) et/ou psychique (mal être). Les différents professionnels sont à l'écoute, ils informent et ils orientent les usagers vers d'autres partenaires. Ils proposent également des réponses adaptées aux besoins de la population ceci dans un souci d'équité. Ces UTAS ont vocation à devenir « des guichets uniques » avec pour objectif de rassembler dans un même lieu, différents services publics en vue de faciliter l'accueil, l'information, l'accompagnement et/ou l'orientation de l'usager. Les aides proposées s'appuient sur la réalité du contexte social, ses spécificités.

> Le développement social local contribue à l'autonomie de l'usager et permet de rendre ce dernier acteur de son propre développement.

Les actions collectives menées dans les communes de Chiconi, Sada, Tsingoni, et Ouangani ont pour but de renforcer le partenariat à travers la mutualisation des moyens tant humains que matériels et de garantir la cohésion sociale. Ces actions ont permis de pallier aux insuffisances de prise en charge individuelle des usagers. Elles s'appuient aussi sur les ressources propres des habitants du territoire. Un réseau de partenaires médico-sociaux est né de ce travail collectif. Un répertoire professionnel (voir édition 2013/2014 mise en ligne sur www.cg976.fr) rassemble tous les partenaires du Centre ainsi que ceux non-délocalisés. De ce fait, les professionnels ont une connaissance confirmée du territoire et de ses acteurs.

C'est une équipe qui a su faire du manque de moyens, une force de travail !

Dans le cadre de la protection de l'enfance, les équipes pluridisciplinaires collaborent étroitement aves les partenaires concernés (vice-rectorat, tribunaux…). Un travail avec les familles est une nécessité.
En matière de santé, le service de la protection maternelle et infantile (PMI) répond aux besoins exprimés par la population.



Mineurs isolés

Un million et demi d'euros pour les familles d'accueil

L'augmentation régulière du nombre de mineurs isolés obligent le Conseil général à leur apporter un soutien matériel et psychologique.



La politique de reconduites aux frontières des étrangers en situation irrégulière a pour conséquence entre autres d'augmenter, de manière significative, le nombre de mineurs se trouvant sur le territoire de Mayotte sans responsable légal.

Ces mineurs connaissent des conditions d'existence qui compromettent gravement leur avenir psycho-social. A cela s'ajoute une nouvelle filière en provenance de la région des grands lacs qui entraîne un engorgement permanent des dispositifs d'accueil de l'aide sociale à l'enfance et des services spécialisés de l'Etat. L'ASE a pour mission d'apporter un soutien matériel, éducatif et psychologique aux mineurs, à leur famille, aux mineurs émancipés et aux majeurs âgés de moins de vingt et un ans confrontés à des difficultés susceptibles de compromettre gravement leur équilibre social. L'intervention de l'aide sociale à l'enfance, en faveur des mineurs étrangers isolés représente, à l'heure actuelle, à Mayotte, la partie la plus importante de son activité. En effet, plus de 80% des mesures judiciaires prises dans le cadre de l'assistance éducative concernent des mineurs étrangers sans responsable légal sur le territoire de manière ponctuelle ou durable.

Actuellement, 3 500 mineurs isolés ont été recensés.

Aujourd'hui, le dispositif est saturé et le Département qui s'appuie sur un effectif de 71 assistantes familiales agréées, n'est plus en mesure de répondre aux décisions judiciaires, et plus particulièrement aux mesures de placement. Le dispositif juridique de protection des mineurs se trouvant sur le territoire français positionne le responsable légal comme étant le premier protecteur de l'enfant. Lorsque ce dernier est défaillant, mais présent physiquement, plusieurs mécanismes de substitution sont envisageables et notamment la prise en charge des mineurs par l'Aide sociale à l'enfance, sur mandat judiciaire ou sur simple décision. L'ensemble de ces dispositions repose sur le principe du retour du mineur auprès de son responsable légal, avec lequel un travail socio-éducatif est immédiatement engagé.

3500 mineurs
77 familles d'accueil

Règlement relatif aux assistants familiaux employés par le Département de Mayotte au titre de la protection de l'enfance en danger.

Pour assurer ses missions de protection de l'enfance en danger auprès des enfants qui lui sont confiés par le juge des enfants, le Conseil Général de Mayotte dispose d'un vivier de 78 assistants familiaux répartis sur tout le territoire pour accueillir 283 mineurs (157 enfants de 0 à 12 ans révolus « accueil non spécialisés », 104 enfants âgés de 13 à 20 ans « accueils adolescents » et 22 enfants handicapés « accueil spécialisés »).

Délibération N° 2013-001377 de la séance plénière du 12 décembre 2013.

Les modalités de recrutement, les conditions d'emploi et de rémunération des assistants familiaux employés par le Département de Mayotte ont été réformées à plusieurs reprises eu égard aux évolutions législatives et règlementaires récentes du Département. Actuellement, les assistantes familiales ne bénéficient que d'une rémunération de base (forfaitaire) par type de placement ainsi que d'une indemnité d'entretien forfaitaire et identique, quel que soit le type de déplacement. La revalorisation a porté notamment sur la composition et le taux de la rémunération de base, le taux d'indemnité d'entretien, des autres indemnités légales ainsi que les divers frais.

Lutte contre l'exclusion sociale

Une action collective qui porte ses fruits

Outre l'aide et l'accompagnement social des usagers du secteur, l'Unité d'action sociale (UAS) propose aux communes des actions collectives visant à mieux lutter contre l'exclusion sociale.



On a coutume de caractériser le travail social à Mayotte non seulement par une individualisation des interventions, mais aussi en considérant que cela est réservé aux assistés. Pour modifier cette conception, le Conseil général à travers l'UAS a mis en oeuvre «l'action collective» dans les communes de Chiconi, Sada, Tsingoni, et Ouangani.

Cela a pour but de renforcer le partenariat dans la lutte contre l'exclusion sociale, mais aussi de maintenir une certaine cohésion. Elle permet de pallier aux insuffisances de prise en charge individuelle des usagers, en s'appuyant sur les ressources propres à un groupe de travail. Puisque que certaines problématiques ne peuvent se réduire à des défaillances sociales ou à des inadaptations individuelles. C'est un processus visant à faire émerger et à mettre en oeuvre des solutions aux problématiques économiques et sociaux constatées et notifiées par une équipe sur un territoire ciblé. L'action collective suppose une implication des principaux acteurs notamment les communes et les associations. Cela se traduit par un gain de temps puisque l'usager est orienté vers le partenaire qui le reçoit sans délai.

Les communes de Chiconi, Sada, Tsingoni, et Ouangani comptent plus de 30 000 habitants.

Elle s'est donc en grande partie developpée grâce aux initiatives de l'UTAS, investie de la mission de changer la société sur de nombreux points. Ses agents, pour ce faire, ont une grande présence sur le terrain. Ce qui leur confère de réelles compétences en matière de repérage des besoins sociaux. Leur rapprochement de la population semble avoir démystifié le rôle et la place de l'assistant de service social. Cette action a produit un résultat en adéquation avec les besoins de chacun des publics concernés.

CONTACT

Unité territoriale d'Action sociale du centre

Chiconi
(du lundi à jeudi 8h à 16h)
et (Le vendredi 8h à 12h)
Tél. 0269 61 12 26

Conseil général de Mayotte

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE

Que faire en cas de maladie ?



Direction des Ressources Humaines

Conseil général de Mayotte

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE

Congé maternité

Quelle démarche à suivre ?

Direction des Ressources Humaines

Direction des ressources humaines

☎ 0269 64 90 50

FAX 0269 64 91 90

Accompagnement des associations dans la réalisation des projets

Le Conseil général apporte une expertise aux associations retenues pour réaliser des projets d'insertion sociale.



Les évolutions accélérées de l'environnement associatif (créations, professionnalisation, partenariat avec les pouvoirs publics, transformation de l'engagement citoyen...) nécessitent des ressources en accompagnement diversifiées et aisément accessibles, afin de favoriser l'engagement bénévole, le développement d'activités socialement utiles et le renforcement en moyens des structures qui les portent.

Ainsi, la politique départementale se traduit par un soutien aux associations développant des services à la population mais aussi aux actions destinées directement aux publics cible, tels que les jeunes, adolescents, parents, assistantes maternelles et personnes âgées. De ce fait ses associations peuvent réaliser à la place de la collectivité, des missions comme la lutte contre la délinquance, la lutte contre l'illettrisme, l'accompagnement social, le suivi des enfants handicapés, la création de crèche, la médiation familiale…

Ces aides financières attribuées par le service Subvention de la DSDS (Direction de la solidarité et du développement social) apportent aussi un appui aux associations dans leurs initiatives innovantes en faveur de l'emploi ou de la prévention sociale.
Elles varient selon le fonctionnement général de l'association et/ou des établissements qui assurent la gestion mais aussi selon le projet ou l'action définie.La subvention accordée est fonction de la demande et des crédits disponibles votés par les élus de l'Assemblée départementale. En outre, au-delà du financement, le Conseil général apporte une expertise aux associations dans l'optique de les accompagner et les aider à élaborer concrètement des projets d'intérêts sociaux pour le public visé.

QUELQUES CHIFFRES

Subventions de 2009 à 2013

2009 : 629 500,00 €
2010 : 460 000,00 €
2011 : 499 850.00 €
2012 : 189 800,00 €
2013 : 215 700,00 €

Lutte contre le handicap

Étoffer les services et faciliter l'accès aux droits



La Maison des personnes handicapées (MPH) fonctionne comme un "guichet" unique pour toutes les démarches liées aux diverses situations de handicap. Sa mission est d'accueillir, informer et accompagner les personnes handicapées ainsi que leurs proches.

La Maison des personnes handicapées de Mayotte (MPH) a été créée en octobre 2010. Elle a pour mission de faire reconnaître les droits des personnes handicapées et de faciliter leurs démarches.

Pour mieux accompagner les personnes, notamment dans la formalisation de leur projet de vie et mieux les orienter vers l'accès aux droits (prestations sociales, scolarisation, emploi), la MPH est en ce sens une véritable avancée. Elle fonctionne comme un «guichet» unique pour toutes les démarches liées aux diverses situations de handicap. Outre l'accueil, l'information des usagers et l'instruction des dossiers, la MPH propose un accompagnement complet et apporte des réponses aux questions sociales et professionnelles. Ainsi, 300 personnes ont été accompagnées depuis l'ouverture de la MPH. Le dispositif «Ouvrir l'emploi aux personnes handicapées» de l'AGEFIPH, est également un atout pour les jeunes handicapés qui pourront en bénéficier. D'autres politiques publiques suivront.

Pour l'instant c'est le Conseil général qui est le co-gestionnaire de la MPH avec l'Etat. La MPH est placée sous l'autorité de la Direction de la solidarité et du développement Social. Un groupe de travail est chargé de veiller à ce que l'égalité professionnelle soit une réalité. En outre, certaines entreprises ont fait de l'emploi des personnes handicapées une priorité. La «Semaine pour l'emploi des personnes handicapées», ce grand rendez-vous qui a eu lieu du 18 au 22 novembre 2013, a permis de briser les préjugés et de valoriser les compétences des personnes handicapées auprès des entreprises. Il a permis aussi de rappeler que 85% des handicaps surviennent au cours de la vie, et donc que cela nous concerne tous.

Laboratoire déparemental

Garantir la santé au mieux

Le LVAD (Laboratoire vétérinaire et d'analyses départementales) assure une mission de santé dans trois domaines clés, la «santé animale», l'hydrologie et l'hygiène alimentaire.

Le service du Conseil général met à la disposition des administrations, des sociétés, et de la population, l'ensemble de ses moyens analytiques et humains pour assurer des missions de santé publique et animale.

En «santé animale», le LVAD est sollicité pour effectuer de nombreuses analyses dont les résultats permettent le dépistage ou le diagnostic de maladies animales réglementés. Ainsi le laboratoire réalise des autopsies d'animaux à la demande des entreprises, des éleveurs... Celui-ci élabore un dépistage et un diagnostic qui évaluent les éléments déterminants dans le traitement d'une affection. Les analyses en hydrologie sont effectuées à la demande de l'Agence régionale de santé (ARS).

Les résultats permettent d'apprécier la qualité des eaux de consommation ou de loisirs (baignades) selon les limites fixées par la réglementation. D'autres analyses sont réalisées à la demande des particuliers, des collectivités, des hôpitaux et des bureaux d'études dans le cadre de la surveillance des eaux de rejet, des eaux de soin, ainsi que pour le suivi de la qualité des eaux naturelles. Les analyses en hygiène alimentaire sont destinées à vérifier la qualité d'un produit au regard des critères de sécurité alimentaire.

C'est l'Etat, la Direction des services vétérinaires (DSV) qui sollicite le laboratoire dans le cadre de plans de surveillance, d'inspections sanitaires ou de Toxi-infections alimentaires collectives (TIAC).
Les analyses peuvent aussi être demandées par les entreprises de l'agroalimentaire. Le Conseil général a chargé le LVAD d'intervenir dans les collèges publics afin de contrôler la qualité des aliments de la restauration scolaire.



QUELQUES CHIFFRES

32 agents qualifiés
travaillentau LVAD

250 000,00€
de chiffre d'affaire annuel

éducation & Formation

- Des difficultés de scolarisation
- Entretien avec Docteur Martial HENRY
- Interview de docteur ABDOUL MADJIDI Abdallah



DÉPARTEMENT DE MAYOTTE

Des difficultés de scolarisation



Les élus et les partenaires locaux cherchent à rénover les établissements scolaires et à améliorer les conditions d'accueil des tout-petits (3 à 5 ans) car il ne peut s'agir de scolariser à tout prix . Le constat est que la situation est de plus en plus préoccupante.

De nombreuses familles scolarisent leurs enfants dans les écoles privées. Pourquoi cette tendance? Pour y répondre, nous allons nous focaliser sur le cas de la commune de Mamoudzou.

L' école maternelle est sensée accueillir les enfants dans des conditions propices au développement de l'apprentissage. Elle doit donner à tous les moyens de bien vivre leur petite enfance, c'est-à-dire à conquérir des savoirs nouveaux.

Personnel dévoué, en manque de moyens

«Accompagner ces enfants et ces jeunes vers l'âge adulte, les aider à réussir leurs études, leur orientation professionnelle et donc leur insertion dans la société, c'est la principale mission éducative de notre service.
N' oublions pas que certains jeunes sont en grande difficulté scolaire en raison de multiples handicaps cumulés. Mamoudzou, la commune chef-lieu du territoire, accueille chaque année plus de 14 000 élèves, à l'école maternelle et en l'élémentaire, un chiffre qui ne cesse de croitre à une vitesse vertigineuse depuis 2008. Cette évolution cause une surpopulation dans les établissements scolaires, donc une insuffisance de salles de classe» affirme AHAMADA Mohamed Tostao, Directeur de l'Enfance jeunesse et éducation à la mairie de Mamoudzou déclare. Pour pallier à cela, un système de rotation a été mis en place, une salle est utilisée par deux classes différentes durant la matinée et l'après-midi.

Cela explique la dégradation rapide des équipements, en plus du vandalisme habituel. Pour éviter cette rotation en maternelle, il faudrait construire soixante salles de classes cette année. De plus, le personnel affecté dans les écoles maternelles de la commune est en nombre insuffisant. Malgré le manque de ressources, des gros efforts sont déployés par la mairie de Mamoudzou au quotidien pour faire face à cette réalité. Les conditions ne sont plus réunies pour prodiguer sereinement un enseignement digne de ce nom.
L' école a donc du mal à remplir son rôle, non seulement par une insuffisance avérée d'enseignants mais aussi des agents municipaux chargés de l'encadrement des petits et de l'entretien des locaux. Face à cette situation de plus en plus alarmante, les parents ayant les moyens choisissent d'inscrire leurs enfants dans les établissements scolaires privés, pour de meilleures conditions de travail. Le vrai challenge des élus et des partenaires locaux est de savoir comment organiser et renforcer l'accompagnement dans ce domaine.
C'est en ce moment le souci majeur des élus du Conseil général. Leur volonté est de conduire une politique ambitieuse propice à la sécurisation de l'éducation. Cela va se concrétiser via la «Mission réussite scolaire», un service du Conseil général, afin d'apporter une expertise renforcée aux communes et aux partenaires. Il s'agit également de réaliser des actions nouvelles destinées à répondre au mieux aux priorités définies.

QUELQUES CHIFFRES

85 000 élèves
(primaires et maternelles) dans l'ensemble du territoire

dont **14 500**
pour la seule commune de Mamoudzou (**4135** en maternelle, **10252** inscrits en école élémentaire)

Entretien avec Docteur Martial HENRY



" Les mahorais doivent être acteurs de leurs développement hospitalier "

Médecin libéral à quart temps et acteur dans les instances de réflexion et d'amélioration du système de santé de Mayotte.

À Mayotte tout le monde dit que vous êtes à la retraite, que devenez vous ?

En fait, je suis à la retraite depuis 1993 après avoir été médecin hospitalier en tant que fonctionnaire de la Collectivité territoriale de Mayotte pendant dix-sept ans. J'ai pris cette retraite, mais j'ai ouvert un cabinet médical nous n'étions que deux à l'époque, le Docteur Conan et moi-même, les premiers à avoir ouvert un cabinet libéral.

En fait, comme retraité, je faisais des activités à quart temps. En réalité, dès ma retraite, je m'étais associé au docteur Coulaud qui faisait le trois quart du temps car elle était très jeune et moi je faisais le quart du temps. Ce sont des dispositions courantes. Même en métropole, les médecins retraités font des activités à quart temps.
Donc j'avais une consultation tournante, comme je suis mahorais, il y a les gens de la famille qui venaient me voir pour des consultations courantes. Je suis conventionné avec la Caisse de sécurité sociale, donc l'acte médical est payant. Aux personnes qui ne sont pas des assurés sociaux, ou les vielles personnes qui n'avaient pas beaucoup de ressources, je ne leurs faisais pas payer le ticket modérateur. C'est-à-dire que je ne leur faisais payer que ce que la sécurité sociale allait leur rembourser. La motivation était moins une activité lucrative qu'une activité humanitaire. Et je continue jusqu'aujourd'hui, ma santé me le permet malgré l'âge avancé. Cependant, j'envisage en 2013 d'arrêter les activités médicales.
Par ailleurs, vous allez voir dans mon Curriculum vitae, que je préside le Conseil d'administration du Centre hospitalier de Mayotte (CHM).
C'est une activité que je considère comme étant la courroie de transmission entre l'équipe de la direction du Centre hospitalier et les pouvoirs publics, le Conseil général et le ministère de la santé. Cette présidence du Conseil d'administration est devenue depuis 2011 une présidence de Conseil de surveillance.

J'ai été également nommé par la directrice de l'Agence régionale de santé (ARS) comme personnalité qualifiée.
C'est une nomination du ministère de la santé. Et j'ai été élu donc Président de conférence régionale de la santé et de l'autonomie. Autrement, la santé est devenue une affaire de tous pas seulement des professionnels du secteur mais également des usagers, des représentants élus, conseil généraux, syndicats, toutes les forces vives de Mayotte participent par l'intermédiaire de leurs représentants à cette conférence régionale de santé.
C'est une instance qui ce réuni le plus souvent pour réfléchir sur les problématiques de la santé à Mayotte et qui réfléchit sur l'évolution de ce système de santé. C'est une commission permanente qui travaille en collaboration étroite avec l'ARS.

Ce qui vous a le plus marqué durant votre cursus professionnel ?

C'est l'évolution de ce système de santé. On est parti vers les années 75, d'une organisation sanitaire très archaïque en retard, et grâce au Conseil général qui a été de 1975 jusqu'en 2004, le bailleur de fond de la santé publique à Mayotte, avec un fond de concours du ministère de la santé. Mais l'essentiel des dépenses de santé était apporté par le Conseil général durant les 27 ans de présidence du Président Younoussa Bamana. On est parti en 1975 d'un hôpital de Mamoudzou et de celui de Dzaoudzi qui étaient à l'état embryonnaire.

Quant aux ressources humaines, au fonctionnement, on n'était que deux médecins plus un Volontariat civil à l'aide technique (VAT). On est arrivé aujourd'hui à un Centre hospitalier avec 300 lits, trois hôpitaux intercommunaux et le 4ème devant se construire très bientôt, c'est-à-dire l'hôpital de Maramadoudou pour les soins de premiers secours. Du fait de notre insularité, En 2000 les praticiens médicaux (pharmaciens, médecins, dentistes) étaient une cinquantaine.

Et en 2012 on est passé à 160 praticiens médicaux aux CHM. Il est vrai que



Martial HENRY, capitaine de la sélection nationale malgache de football

nous avons toujours besoins des évacuations sanitaires sur la Réunion comme les réunionnais, pour certaines spécialités, ont besoin d'évacuer vers la métropole. Je prends l'exemple de la neurochirurgie. Il y a des spécialités que nous n'aurons jamais contenu du nombre de cas à Mayotte. Un service de neurochirurgie ne s'installera à Mayotte que quand on aura à traiter cinq cent cas par an.

Donc la médecine est une affaire de plus en plus de réseau. Il faut comprendre que notre collaboration avec la Réunion depuis la création du CHU de l'Océan indien en janvier 2012 à pour lequel nous avons un partenariat très fort. Un des membres du Conseil d'administration n'est autre que l'ancien Président du Conseil général de Mayotte, Monsieur Ahamed Attoumani DOUCHINA.

La nouveauté est que les spécialistes de haut niveau que sont les Professeurs d'université, praticiens hospitaliers (PUPH) qui sont au CHU vont venir à Mayotte tous les deux mois pour d'une part, faire des actes médicaux y compris des interventions chirurgicales et d'autre part assurer des formations continue aux praticiens du CHM.
Ce qui me frappe également c'est l'attrait qu'exerce le CHM au niveau des îles voisines notamment, Anjouan, Mohéli, et la Grande Comores. Nous avons de plus en plus des malades dont l'état de santé nécessite un plateau technique élevé et qui viennent se faire soigner ici. En guise d'exemple, un ancien premier ministre d'Ahmed ABDALLAH, après quelques problèmes de santé, est venu à Mayotte pour se faire soigner. Il est reparti satisfait. C'est pour vous démontrer cet attrait qu'exerce notre système hospitalier aujourd'hui par rapport aux îles voisines.

Avant, les gens aux Comores, quand ils avaient les moyens pour des soins plus élaborés, leur gouvernement les orientait soit à Dar-es-Salam, soit à Maurice. Aujourd'hui, dans 90% des cas, c'est à Mayotte. Pour ma part, c'est une très bonne chose, la concrétisation d'une coopération régionale renforcée et souhaitée par le Président du Conseil général et ses collègues, entre Mayotte et les Comores.

Parcours de Martial HENRY

1986 à 1997 Président de l'Association pour la promotion sanitaire et sociale (APROSASOMA)

1977 à 1996 Membre de la commission consultative de la Caisse de prévoyance sociale de Mayotte (CPSM).

1997 à 2001 Membre du Conseil d'administration en qualité de personnalité qualifiée désignée par le Président du Conseil général.

1980 à 1998 Président du Conseil d'administration du Centre mahorais d'animation culturelle (CMAC).



1970 à 1974 Ministre de la santé au sein du Gouvernement comorien

Quels sont les défis à relever au niveau de la santé à Mayotte ?

Il y a deux priorités. Dans un premier temps, le plateau technique de santé doit s'élever pour que les malades Mahorais puissent être soignés dans de bonnes conditions, au même titre que ceux des hôpitaux des autres DOM (Réunion, Martinique, Guadeloupe, Guyane), sur le plan de la performance et de la qualification de ceux qui y travaillent. En plus, les Mahorais doivent être acteurs de leur développement hospitalier. Qu'ils ne soient pas des spectateurs, à commencer par les médecins. Nous sommes en nombre très réduit. Je souhaiterais que le nombre de sages-femmes et infirmières augmente avec les mêmes niveaux de qualification que nos homologues métropolitains.

A ce propos, j'ai demandé au Vice rectorat et à l'ARS de mettre en place un cycle préparatoire pour les jeunes bacheliers qui voudraient faire des études médicales puissent être mieux préparés car il y a trop d'échecs. Cela fait partie des quelques points de non satisfaction, la réussite de nos étudiants en matière de santé. Je suis un président qui le dit à mes directeurs d'hôpitaux qui se succèdent. Par exemple, en 2011, sur 30 étudiants Mahorais inscrits en première année de médecine en métropole, seulement deux étaient admis en deuxième année. Il leur manque un peu plus de base pour continuer le cursus universitaire.

Cependant, un cycle préparatoire assuré à Mayotte, en relation étroite avec le Vice rectorat, le CHU de la Réunion, le CHM et l'ARS, avec une prise en charge financière par le CG, leur permettra d'acquérir au moins des bases solides nécessaires avant d'intégrer les universités.

M. Abdallah ABDOUL MADJIDI

Le 1er docteur mahorais de sa promotion nous livre les secrets de la réussite.



Sous la présidence du Professeur Monsieur Louis FAVOREU, Président de l'Université d'Aix-Marseille III, j'ai soutenu ma thèse le 23 novembre 1981. Cette thèse porte sur un thème de recherche fort pertinent car aucune étude de cette qualité n'avait pas été faite, comme l'ont fait bon nombre des régions qui s'adonnent au tourisme au cours de dix dernières années.

Ce travail n'entend pas, malheureusement, se présenter comme une Summa touristica dévolue à cet objectif, mais comme une modeste approche, l'initiation à une réflexion qui, à d'autres niveaux que le nôtre, devra être encore plus complexe et plus technique. Pour permettre, précisément aux Responsables des pays de l'Océan-Indien Occidental, de prendre connaissance de l'environnement général, politique et touristique inter-régionale. Nous allons, dans une première partie, essayer de décamper successivement le cadre naturel et le cadre socio-économique dans lesquels s'insère l'activité touristique.

Ce cadre spatial une fois campé, mais compte tenu de l'état statistique déplorable, dans une deuxième partie, nous allons nous efforcer de faire le point d'une part,s ur la demande touristique et d'autre part, sur l'offre touristique de l'Océan Indien Occidental, en opposant autant que faire se peut, cette destination avec les destinations concurrentes s'adonnant au tourisme tropical balnéaire. Malgré le ralentissement de la croissance, voire le tassement de la croissance du tourisme international moyenne et longue distance, les pays de l'Océan Indien Occidental sont appelés à capter d'une part accrue du marché potentiel à la recherche de produits spécifiques.

Mais, dans quelles proportions cet accroissement éventuel de la fréquentation trouvera-t-il une capacité d'accueil suffisante? Faudra-t-il au contraire développer et diversifier les équipements destinés à satisfaire cette clientèle supplémentaire ?

La troisième partie tente de répondre à cette double questiondélicate certes, mais très importante pour le devenir des pays de l'Océan Indien Occidental.Ces pays étant cependant très dépendants des marchés étrangers, nous proposerons l'élaboration d'un instrument méthodologique apte non seulement à mesurer cette dépendance, mais encore à la briser progressivement. Lorsque chacun de territoires couverts par le champ de notre étude pourra se doter d'un plan marketing,il pourra alors avec ses voisins, revitaliser sur de nouvelles bases réalistes les objectifs fixéspar l'ancienne Association Touristique de l'Océan Indien Occidental (A.T.O.I.).

Ce travail matérialise la fin de ma formation doctorale au Centre de Hautes Etudes Touristiques après avoir obtenu le diplôme de la Licence et Maîtrise, Es Sciences-Economie en 1976. Je suis fier de cet exploit extraordinaire.

Cette réussite, je la dois à Monsieur René BAREJTE, Directeur du Centre des Hautes Etudes Touristiques, qui a accepté de diriger ma thèse et à Monsieur le Professeur Jean Maurice THUROT, qui m'a prodigué tant de conseils et qui m'a prêté son temps et son aide. « Ce goût de faire des études universitaires, je l'ai hérité de mon père qui a toujours su m'appuyer et encourager dans la poursuite de mes objectifs scolaires. Cette passion résulte aussi d'un défi à relever face à mes camarades de la promotion ».

Pour terminer, formulons quelques recommandations à l'endroit de l'étudiant. Un étudiant doit être conscient que la réussite rime avec « La persévérance et l'amour du travail ». Il doit, en outre, être conscient des obstacles inhérents à sa formation. Enfin, qu'il me soit permis d'évoquer le proverbe qui a influencé ma jeunesse : « Vent au visage rend un homme sage, la patience obtient tout ». De retour

à Mayotte au mois de janvier de l'année 1982, j'ai trouvé facilement un emploi. De 1982 à 1986, à la Direction des Affaires territoriales et communales, j'ai été Chargé de la révision de la liste electorale. De 1986 à 1997, j'ai exercé la fonction de Directeur du Comité du tourisme. De 1997 à 2009, j'ai assuré la fonction de Chargé d'études à l'Antenne de l'INSEE de Mayotte. Je suis à la retraite depuis avril 2009.

« Un candidat Doctorant ne doit pas céder à la facilité, ni accepter la fatalité sous n'importe quel motif. Il est capable, lui aussi, de faire des exploits et des études universitaires. »

OBTENTION DU DOCTORAT

Les membres du jury étaient composés de :

- Monsieur René BAREJTE, Suffragant
- Monsieur Jean BENOIST, Suffragant
- Monsieur J. Maurice THUROT, Suffragant

Après avoir délibéré, le jury décide, à l'unanimité de décerner le diplôme de Docteur de Troisième Cycle , Spécialité « Economie et Droit du Tourisme », assorti de la mention : Très Bien.



Le "Georges NAHOUDA"

Annexes : caractéristiques techniques du GEORGES NAHOUDA

Chantier de construction CNOI à l'île Maurice
Longueur de coque 39 m
Longueur hors tout en navigation 56 m
Largeur 12.50 m
Tirant d'eau maximum 1.50 m
Vitesse maximale 9 Nœuds à pleine charge sur 4 propulseurs
Nombre maximal de passagers 233
Nombre maximal de véhicules légers 27
4 moteurs Baudouin 6W126 réglés à 187.5 KW soit une puissance totale de 750 KW

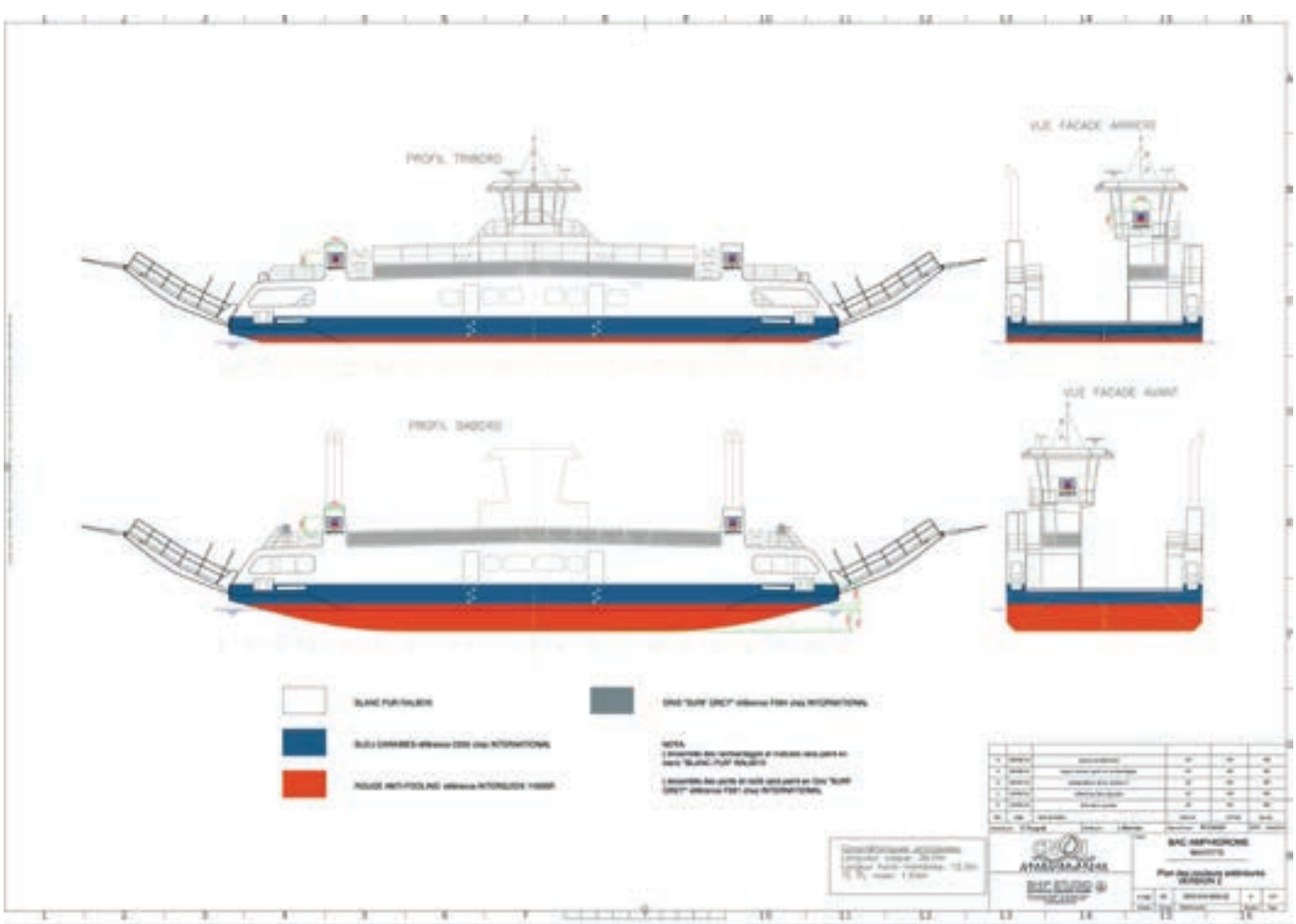
4 pompes jets Schottel SPJ 57
2 groupes électrogènes Baudouin de 85 KVA

Capacité gazole 34 m3 dont 3 m3 dans les caisses journalières
Capacité d'eau douce 3 m3
Capacité eaux grises/noires 3 m3
Capacité eaux mazouteuses 3 m3

Le navire possède la marque "cleanship" (navire propre), l'huile hydraulique est bio-dégradable, les eaux noires peuvent être traitées et/ou conservées à bord, la carène est peinte avec une peinture au silicone sans aucun composant nocif à l'environnement.

Le navire possède un WC passagers accessible aux handicapés.
Le système d'extinction fixe des compartiments machine n'est pas dangereux pour le personnel (Novec 1230 au lieu de CO2 sur les navires actuels).
La passerelle est climatisée et possède une visibilité panoramique.





L'aménagement du territoire

- Vers une meilleure gestion des parcelles de la Collectivité
- Construction de quais de transfert

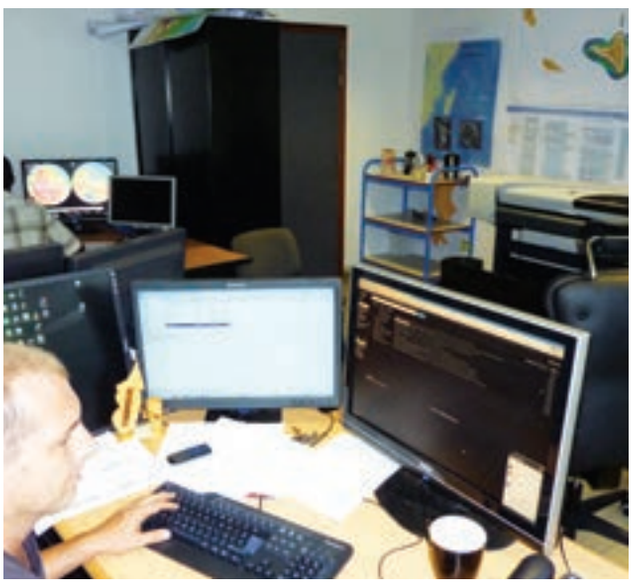


DÉPARTEMENT DE MAYOTTE

Système d'information géographique (SIG)

Vers une meilleure gestion des parcelles de la Collectivité

Le SIG n'est pas seulement un logiciel (ou un lieu) où l'on peut consulter des donnés géographiques, c'est tout un système d'information, un ensemble de moyens (outils informatiques, méthodes, ressources) permettant de gérer, archiver, traiter et diffuser de l'information.



Le Systeme d'information géographique est récent, apparu avec le développement de l'informatique. Il permet, à partir de diverses sources, de rassembler, organiser, analyser, combiner, élaborer et présenter des informations localisées géographiquement, contribuant notamment à la gestion de l'espace. C'est un ensemble d'informations réunies dans une base de données composées de séries statistiques, cartes, images diverses, éléments ponctuels, surfaciques, linéaires…

L'utilisateur peut interroger cette base de données en définissant des requêtes en fonction d'objectifs préétablis. Un usager peut par exemple utiliser un SIG pour trouver de maisons d'une certaine surface, avec quatre chambres et comportant un garage.
Il obtient ainsi simultanément une liste des maisons répondant à ces critères ainsi que leur localisation géographique. Les informations sont géographiques dans la mesure où elles sont repérées ou «géoréférencées» dans l'espace par des coordonnées dont les plus fréquemment utilisées sont la longitude et la latitude. Au-delà des solutions informatiques traditionnelles, le SIG offre une multitude d'applications ou études économiques ou environnementales (localisation commerciale potentielle, sectorisation, localisation des forêts...).
Le Système d'information géographique participe donc au développement économique et stratégique d'un territoire et permet l'utilisation de données géographiques mais aussi cartographiques à bon escient.

Incontournable outil d'aide à la décision

Au Conseil général, la cellule SIG administre les données informatiques, c'est à dire stocke des informations, les structure, les analyse et les met à la disposition du public. Elle est ainsi devenue au fil du temps un outil d'aide à la décision incontournable pour les élus et les dirigeants chargés de piloter la stratégie d'aménagement du territoire.

A partir de là, la Collectivité maîtrise mieux ses parcelles et augmente d'une façon substantielle l'efficacité de la gestion de celles-ci. Elle s'appuie sur des technologies et des produits matures (MapInfo, Cugis, Lito 3D), ce qui procure une meilleure lisibilité sur les investissements. Les enjeux de cette technologie sont considérables puisqu'ils permettent une meilleure maîtrise du patrimoine foncier avec une très bonne lisibilité sur la gestion parcellaire de ce dernier.

Une véritable plateforme d'aménagement et de gestion de l'environnement.

Le SIG fait appel à un ensemble de dispositions, comprenant une vraie stratégie de mutualisation de certaines infrastructures ainsi que la poursuite d'une collaboration étroite avec les municipalités. De même, à l'attention des usagers, plusieurs mesures ont été prises, comme le lancement du site www.maycarto.fr pour répondre aux questions de nos concitoyens au quotidien. En outre, le Conseil général s'attachera également à tirer toutes les conséquences des évolutions les plus récentes en matière d'aménagement et d'environnement en développant sa capacité d'anticipation, d'analyse et d'influence, dans ce domaine majeur de l'économie de demain.

Cellule SIG : Début :2008,
Effectif 4 (Administrateur SIG, Administrateur, Adjoint, Technicien base de donnée, Opératrice de saisie). **Tél : 0269 64 91 22**

Construction de quais de transfert

Dans la perspective de l'ouverture de l'ISDND de Dzoumogné cette année, le Conseil général a construit des quais de transfert à des endroits stratégiques de l'île : Petite Terre, Hamaha et Malamani



L'objet de ces installations de transfert des ordures ménagères est d'éviter, par un regroupement en gros porteur, une multiplication de leurs transports par bennes à ordures, vers un centre d'élimination et/ou de traitement distant.

D'une manière générale, il s'agit de déchets non valorisables et non recyclables produits par les ménages, le nettoyage de la voirie et des marchés, les objets encombrants ainsi que les déchets industriels et commerciaux banals exclusivement collectés par les services intercommunaux. La nouveauté est que les ordures n'auront plus de contact direct avec le sol, évitant ainsi les risques de pollution par infiltration souterraine.

Ce projet de construction de quais de transfert entre dans le cadre de la mise en œuvre du scénario de gestion des déchets ménagers de Mayotte, conformément au Plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PEDMA), approuvé en octobre 2010 par les élus du Conseil général.

Les ouvrages seront ensuite rétrocédés au syndicat unique SIDEVAM. Les décharges actuelles, à ciel ouvert, seront définitivement fermées et réhabilitées.



Coût : 8 millions pour les études et les travaux des quais Hamaha et Malamani.

Culture & patrimoine

- Réhabilitation de la Maison du Gouverneur
- Des « Produits de Mayotte » à l'honneur
- Le CROS, Principal acteur du développement et de la promotion du sport à Mayotte



DÉPARTEMENT DE MAYOTTE

Réhabilitation de la Maison du Gouverneur

Dans un esprit de sauvegarde et de valorisation du patrimoine historique de l'île, le Conseil général propriétaire de la forêt de Majimbini et de la célèbre « Maison du gouverneur » se lance dans un grand chantier de réhabilitation de ce site de grande valeur pour la société mahoraise.



Une mission d'expertise financée par l'Etat finalise le dossier d'étude de rénovation de la «maison du gouverneur» pour solliciter des aides européennes.

Ce projet porté par le Comité du tourisme (avec la collaboration des services du Conseil général DEDD_ Patrimoine naturel et les Archives départementales) pourra être relancé en 2014.
Implantée dans la forêt primaire de Majimbini, la maison de la convalescence fut construite en 1905, avant la première guerre mondiale. Elle a servi pendant longtemps de lieu de soin pour les légionnaires français blessés.
En effet, le premier facteur qui a motivé le choix du site, c'est sa situation géographique.
Il y a ce que les scientifiques appellent le radium adiabatique (diminution de la pression atmosphérique, éloignement des molécules d'azote ; quand la pression augmente, les molécules sont plus denses).
Toutes ces conditions très favorables au bien être ont facilité le choix des autorités de l'époque à construire cette maison hôpital. Par la suite, elle deviendra la maison de vaahantier école, les efforts ont été détruits par du vandalisme.

Aujourd'hui, l'idée est non seulement de réhabiliter le site, de le rendre plus attractif mais surtout de créer des activités économiques permanentes et de permettre la création d'emploi.



En effet, il sera prévu entre autre la création d'un espace de restauration rapide pour les visiteurs, des formations pour les jeunes, des activités de pleine nature (Gite par exemple). L'avantage, est que le site se trouve dans un environnement exceptionnel, avec un sentier de deux kilomètres pour la randonnée. L'ambition est d'ouvrir le site aux touristes notamment les croisiéristes mais aussi aux locaux.

Deux expositions sont également en cours de préparation :

l'une dédiée à l'histoire (par les Archives départementales) et l'autre à caractère environnemental (par le service patrimoine naturel du Conseil général). Autres caractéristiques du projet , pour avoir un impact nul dans la nature l'électrification est prévue avec la photovoltaïque et les eaux usées seront traitées par un système de « bio épuration » déjà expérimentéà Mayotte.



Participation de Mayotte au Salon international de l'agriculture (SIA)

Des « Produits de Mayotte » à l'honneur

Cela fait plus de cinq ans que le département, à travers la Chambre d'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture de Mayotte (CAPAM), participe à chaque édition du Salon international de l'agriculture de Paris (SIA), un événement d'une envergure exceptionnelle.



L'année dernière, le SIA a eu lieu du 23 février au 03 mars à Paris. Les enjeux de la participation de Mayotte étaient multiples, avec deux défis majeurs à relever, au-delà de son aspect de communication et de prospection.

Le premier concerne la présentation de produits mahorais au «Dîner de gala» célébrant à la fois le cinquantenaire du Salon et l'inscription du Repas gastronomique français au patrimoine immatériel de l'Unesco. Le second est relatif à l'inauguration officielle de la marque territoriale «Produits de Mayotte». Celle-ci est un outil de développement au service des entreprises agricoles mahoraises.

Elle sera la garante de la qualité et de l'origine des produits de notre terroir, un véritable ambassadeur de l'image de marque de l'île.
Dans ces «salons», la présence du 101ème département s'est étoffe et prend de l'ampleur en terme de visibilité et d'attractivité de ses stands. Le «Dîner de gala» a été organisé par le prestigieux Club de la Table française comprenant des parlementaires et professionnels de l'agriculture, de l'alimentation, des arts de la table… Les Chambres d'agriculture ont été associées à cet événement pour valoriser la diversité des terroirs français, sous forme de pôles de dégustation organisés par région.

Les confitures des Mayotte lauréates du Concours général agricole



Mayotte, en tant que Département/ Région, a occupé une place de choix, la CAPAM ayant associé des représentants du Conseil général, notamment Saïd Salimé, le Président de la Commission culture, jeunesse et sports. La marque territoriale permettra, à l'avenir, l'ensemble des entreprises, produisant et transformant des produits agricoles locaux, de mettre en valeur leur savoir-faire et le dynamisme de l'agriculture mahoraise.

A travers cette conception, il s'agira de mettre l'accent sur une origine mahoraise qui représentera un argument de poids pour l'exportation des produits locaux. Cela tombe à point nommé puisque les confitures de Mayotte ont reçu la médaille du concours général agricole.

« La présence du 101ème département français au SIA va diffuser l'image du territoire auprès du grand public, des Mahorais de métropole, des clients potentiels de nos produits ainsi qu'aux futurs visiteurs de l'île aux parfums »,

Se réjouit le Président de la Commission culture, jeunesse et sports.

Le CROS, Principal acteur du développement et de la promotion du sport à Mayotte

Dans son rôle de représentant régional du Comité National et Sportif Français (CNOSF), l'objectif du Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) ne se limite pas seulement à développer l'esprit et l'éthique du sport. Il consiste aussi à rechercher l'équité dans l'accès aux services et aux infrastructures. Il a une vocation à permettre la matérialisation des politiques sportives afin d'aider, développer et organiser le sport au niveau régional. Il représente le mouvement sportif auprès des pouvoirs publics.



Mr Madi vita *Président du CROS MAYOTTE*

Le CROS de Mayotte a été créé le 29 juin 1987. Il fédère, représente, impulse et défend l'ensemble du mouvement sportif de la région. Il favorise et développe une synergie d'ensemble entre les acteurs principaux du sport que sont les Ligues et les Comités. Il est ainsi le garant de l'esprit, de l'éthique et des valeurs olympiques véhiculées par le sport.

Le CROS a récemment consacré le caractère prioritaire de soutien à la vie associative, en réalisant une salle de réunion et de formation sous forme de modulaires (algéco), en mettant en place des documentations régionales. Et en proposant des formations diplômantes. En matière de communication, outre la réalisation de l'annuaire du sport qui est une première à Mayotte, il y a la mise en place d'un site internet. Par ailleurs la ligne de conduite est de privilégier le dialogue à travers des réunions périodiques avec le Conseil général à travers son service des Sports et l'Etat via la DJSCS pour une meilleure prise en compte des principales attentes. Constructions d'infrastructures aux normes nationales et internationales, Participation aux compétions dans la Région sous nos couleurs françaises, Bénéficier comme les autres DOM du FEBECS (Fonds Echange But Educatif Culturel & Sportif). Mayotte accuse des retards dans tous les domaines. Cependant, on constate des évolutions significatives dans le secteur de la santé par exemple car des moyens assez conséquents y sont consacrés affirme Madi VITA Le président du CROS Mayotte depuis 2009 (succédant ainsi à M. Abdallah MAMY et M. Blaise HENRY).

Des perspectives en infrastructure à court, moyen et long termes peuvent être envisagées, pour prétendre à Une Maison régionale des sports, Un Centre de régional d'éducation physique et sportif (CREPS) ou son équivalent, des constructions scolaires et universitaires qui intègrent des équipements aux normes nationales ou internationales, enfin, les constructions peuvent s'inscrire dans le cadre du prochain Contrat de Projet Etat Région (CPER) et à l'occasion de l'organisation éventuelle à Mayotte d'évènements tels que les jeux de la Commission Jeunesse Sport Océan Indien (CJSOI), ou les Jeux des Iles de l'Océan Indien (JIOI) et enfin ceux des Régions Ultra Périphériques (RUP). Depuis mai 2011, un accord tacite a été conclu avec les Services de l'Etat permettant une présence du CROS aux réunions des experts et leurs représentations aux réunions de la Commission Internationale Jeux des Iles (CIJ).

C'est en perspective des Jeux Iles à La Réunion en 2015 et l'organisation des Jeux de la CJSOI (14 à 17 ans) à Mayotte en 2016. Au niveau local, par arrêté préfectoral, le CROS est successivement membre du Conseil Départemental Prévention Délinquance (CDPD) depuis Avril 2011, de la Commission départementale de prévention et de lutte contre la violencedans le sport depuis janvier 2012 Et du Conseil Culture Education Environnement (CCEE) depuis novembre 2011.

A Mayotte, le CROS fédère

12 ligues et comités affiliés aux fédérations nationales. **450** clubs toutes catégories confondues (olympiques ou non olympiques), **28000** licenciés en 2009 dont **9240** licenciés féminines et **18760** licenciés masculins, Plus de **25** disciplines pratiquées sur le territoire. Plus de **1200** entraîneurs sur le terrain.



CROS MAYOTTE
Tel : **0269 61 70 44** Fax: **0269 61 70 33** E-mail : **mayotte@franceolympique.com**

Retrospective 2013



DÉPARTEMENT DE MAYOTTE

Le 18 janvier 2013

Signature de la convention de financement en faveur de la préservation de la biodiversité marine dans la zone sud de l'Océan indien.



10ème FED Volet Régional

Avec Saïd Ahamadi 3ème vice-Président Chargé de la Coopération Régionale, le directeur par intérim de l'agence AFD à Mayotte Nicolas LEJOSNE, le préfet de Mayotte Thomas DEGOS, Le président du Conseil général de Mayotte, Daniel ZAIDANI, le préfet administrateur supérieur des Terres australes et antarctiques françaises Pascal BOLOT (TAAF), Mirhane Ousséni , le 1er vice-Président Chargé des Finances et José Molgado Réprésentant de la Délégation de l'Union Européenne à Maurice.



Signature de la Convention Financière avec la directrice générale Afrique de la Commission européenne Mme Francesca Mosca.

5 mars 2013

Le Président du Conseil général défend les intérêts de Mayotte à Bruxelles

Le Président du Conseil général de Mayotte, Daniel ZAÏDANI s'est rendu à Bruxelles mardi 5 mars pour une série de rencontres ...de haut niveau concernant l'avenir de Mayotte. Le Président a notamment signé la convention d'appui budgétaire au territoire de Mayotte, de près de 23 millions d'euros, issue du Fonds européen au développement (FED). Il a aussi rencontré le Commissaire européen au développement régional Johannes Hahn, avec lequel il a échangé sur le futur statut de RUP de l'île, ainsi que sur l'enveloppe de fonds structurels qui sera accordée pour Mayotte entre 2014 et 2020.

Le 29 janvier 2013

Conférence sur la Réforme fiscale



À l'occasion de la Conférence sur la Réforme fiscale « Un besoin d'écoute et d'imagination »...

4 Mars 2013
Remise de médaille aux illustres inconnus



Le conseil général a effectué une tournée dans l'île afin de remettre des médailles d'Honneur et de remerciement aux "illustres inconnus" qui ont fait la Départementalisation. La tournée s'est achevé par un colloque sur la Rupéïsation et un Maoulida Shengué.

DU 17 AU 19 avril 2013
Le conseil général de Mayotte
initie un partenariat dynamique avec la guyane



Le Président du conseil général de Mayotte a mené une délégation en Guyane composée du 1er vice-président Ousseni MIRHANE, et de deux collaborateurs, du 17 au 19 avril 2013. Il est allé a la rencontre des élus du département et de la région de ce territoire afin d'échanger sur l'acte III de la décentralisation et la collectivité unique.

6 Avril 2013
5ème edition Hishima



Chaque année, le festival hishima 'est une occasion récompense les meilleurs artistes de l'année. Le Conseil général ainsi que de nombreux partenaires s'organisent et se mobilisent pour donner à l'évènement un caractère festif, culturel, éducatif et rassembleur.

mai 2013
Fête de l'Europe



Comme chaque année Mayotte fête la journée de l'Europe. Plusieurs festivités étaient prévues comme la prestation de danse traditionnelle de l'association de Tsingoni où les femmes étaient habillées au couleur de l'Europe.

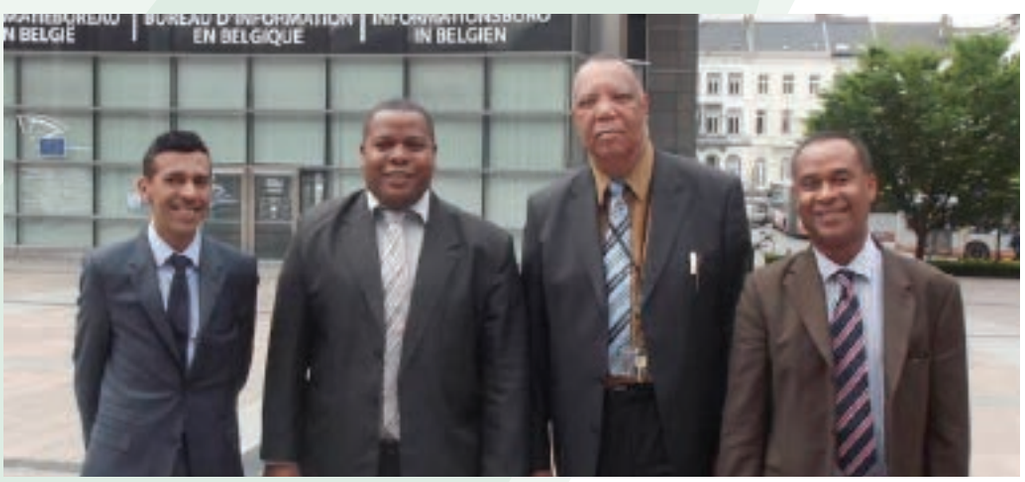
31 mai 2013

Entretien avec la Présidente Mme Gabrielle NICOLAS, et Mme Isabelle CHMITELIN, Directrice de l'Office de Développement de l'Economie Agricole d'Outre-Mer, ODEADOM sur les questions de l'agriculture à Mayotte.



Du 11 au 14 juin 2013

Opérations du IXème FED et Xème FED



Visites de contrôle, sur les opérations du IXème FED et Xème FED, avec José Morgado, Ministre Conseiller pour la Délégation de l'Union européenne.



18 juin 2013

Cérémonie de dépôt de gerbe pour commémorer l'appel du Général De Gaulle.

10 juillet 2013

Signature de la Convention
BSMA-CONSEIL GENERAL DE MAYOTTE

La signature de la conventioin à Combani, le 10juillet 2013, est là pour matérialiser le partenariat entre le Bataillon du Service Militaire Adapté (BSMA) et les services du Conseil Général. L'objectif visé est l'amélioration des conditions d'information et d'orientation de nos jeunes en quête d'une insertion professionnelle et sociale.



29 juin 2013

30ème édition de la COURSE DE PNEU

Des milliers d'amateurs se sont réunis Le samedi 29 juin 2013 de 13H00 à 18H00 à Mamoudzou afin de concourir à la 30ème édition de la course de pneu. Avec la participation des plus petits au plus grands, cette 30ème course a encore une fois était un grand succès.



07 Juillet 2013

Mairie de Bandraboua



Reunion de travail entre Marylise Lebranchu, Ministre de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation et de la Fonction publique et les Maires de Mayotte en présence des parlementaires et des Conseillers généraux.

25 août 2013
Régionalisation de l'emploi



Une réunion de travail, le 25 août 2013 à Pamandzi, sur la Régionalisation de l'emploi entre Daniel Zaïdani, Président du Département de Mayotte et Patrick Lebreton, Député-Maire de La Réunion.

30 août 2013
Convention de titularisation entre le Conseil Général et le Centre de Gestion



Daniel Zaïdani, Président du Département de Mayotte et Ahmed Attoumani Douchina, Président du Centre de Gestion ont signé, le 30 août 2013, la convention de titularisation des agents du CG.

Du 02 au 06 septembre 2013
3ème Séminaire Concept du Canal de Mozambique

Le 3ème séminaire Concept du Canal de Mozambique qui s'est tenu du 02 au 06 septembre 2013 à Mtsangabeach (île de Mayotte), a réuni plus 200 personnes originaires des pays de la zone (Madagascar, Union des Comores, Mozambique, Zanzibar et Tanzanie).



03 septembre 2013
Signature de la convention DSP Port de Mayotte entre le CG et Mayotte Channel Gateway



Daniel Zaïdani, Président du Département de Mayotte et Ida Nel, Présidente de la société Mayotte Channel Gateway ont signé, le mardi 03 septembre 2013, la Convention de Délégation de Service Public du Port de Mayotte.La société Mayotte Channel Gateway qui a été retenue comme délégataire lors de la séance plénière du 08/07/2013 par les élus du CG, s'est engagée à développer le Port de Mayotte sur une période de 15 ans en investissant jusqu'à 100 millions d'euros sur les projets d'infrastructures portuaires.

Du 28 au 29 septembre 2013

FIM 2013 : un franc succès



Organisée par le Conseil général, la quinzième édition du Festival Intermizik de Mayotte (FIM) a eu lieu les 28 et 29 septembre 2013 à Chirongui.

Elle s'est démarquée avec une tête d'affiche mondialement connue, le jamaïcain Julian Marley, fils du légendaire Bob Marley…et des artistes locaux qui ont su mettre en valeur la musique traditionnelle locale (Babadi, Kilimanjaro, J.R. Cudza, Wubani Spirit…).

> Pendant ces deux jours de fête, le FIM a privilégié à bon escient des musiques modernes en célébrant les cultures musicales du monde.

L'idée était de faciliter la «collaboration» entre les instruments traditionnels des chansons régionales (Saléggy, Mgodro…) et le reggae, le hip hop, le zouk…pour un grand voyage dans l'univers magique des constellations sonores. Le Conseil général a aussi adressé un clin d'œil à la jeunesse mahoraise en lui offrant une danse chorégraphique enjouée.

La star internationale du reggae, Julian Marley, a clos cette 15ème édition le dimanche 29 septembre.

> Les forces de l'ordre, les agents de sécurité du Conseil général et la Police municipale de Chirongui ont su coordonner leurs efforts pour assurer la sécurité du public et des artistes. A ce titre, le Président Daniel Zaïdani, « félicite la synergie des différentes administrations qui ont concouru à cette sécurité de la population ».

Le public, venu des quatre coins de l'île, a massivement répondu présent avec des applaudissements presque affectueux adressés à tous les artistes.

09 septembre 2013

Inauguration de la Cité des métiers



Le Président du Conseil général, Monsieur Daniel ZAÏDANI, accompagné de Monsieur Mirhane OUSSENI, 1er Vice-Président, chargé de la Commission des finances, Monsieur Jacques MARTIAL, 2ème Vice-Président, chargé de la Commission santé, action sociale et administration générale, Monsieur Ali MOUSSA, Président de la Commission éducation, formation et insertion ainsi que Monsieur Ahamed Attoumani DOUCHINA, Président du Centre de gestion, a inauguré le 10 septembre 2013, la Cité des métiers de Mayotte, en présence de Monsieur Olivier Las Vergnas, fondateur du concept et Directeur de la Cité des métiers de Paris, de Madame Bernadette Thomas, Chargée du Label Cité des métiers, des représentants de l'Etat et des partenaires locaux de la structure.



La Cité des métiers est un centre de ressources d'accès libre et gratuit pour les scolaires, les jeunes, les étudiants, les salariés ou les demandeurs d'emploi.



20 septembre 2013
Inauguration du CSDU

Inauguration du Centre de Stockage des Déchets Ultimes à Dzoumogné par Victorin Lurel, Ministre des Outre-Mer, Johannes Hahn, Commissaire européen à la politique régionale et Daniel Zaïdani, Président du Conseil Général en présence du Président du SIDEVAM et du Maire de Bandraboua.

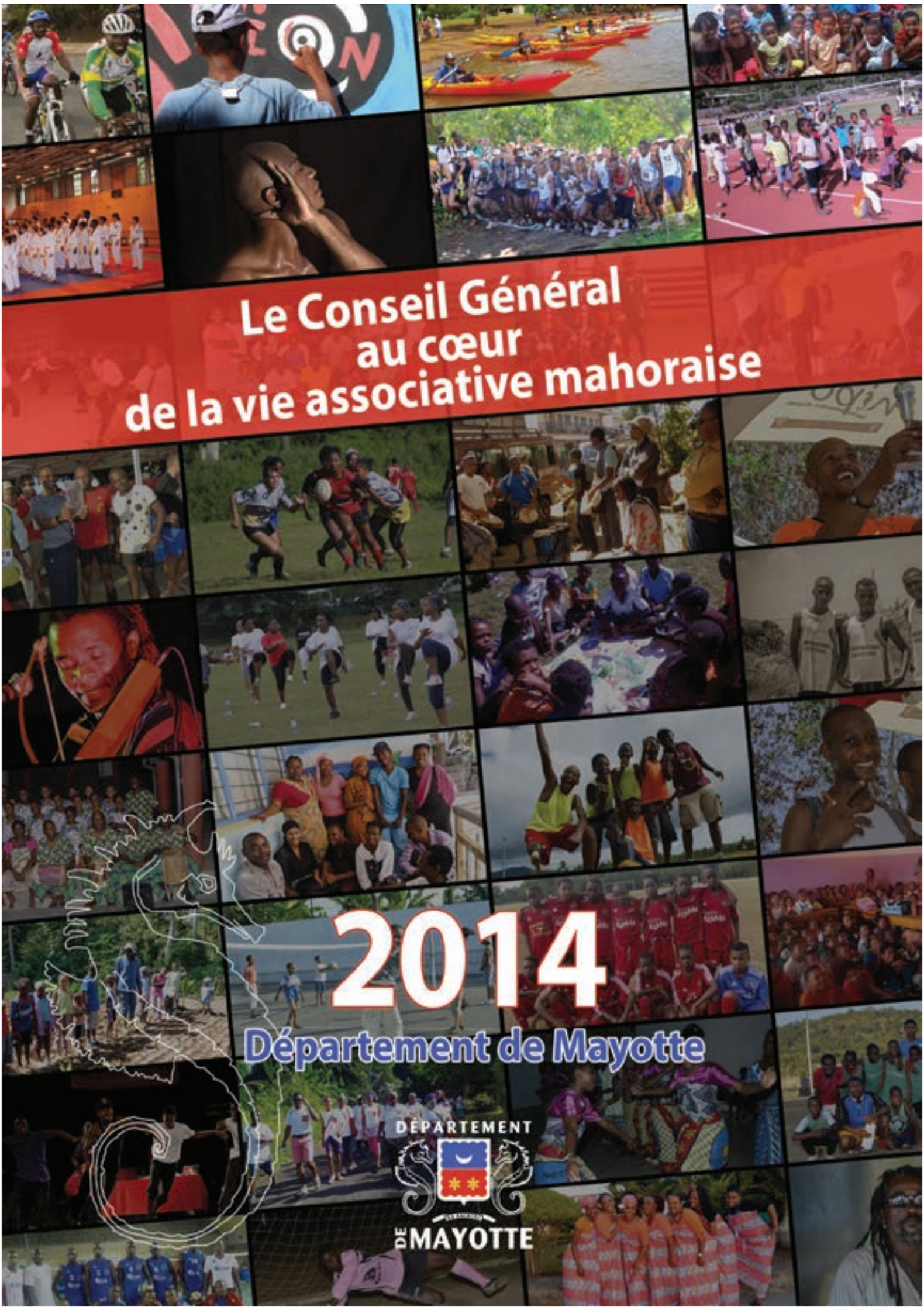
23 octobre 2013
Le Tri sélectif à Mayotte

Eco-Emballages, la société chargée du pilotage de tri sélectif à Mayotte, a mis en place un programme d'animations pédagogiques et participatives pour la sensibilisation du grand-public dont l'objectif est de faire connaître le dispositif de tri et de recyclage. L'inauguration officiel a eu lieu le 23 octobre 2013 sur la Place de la République à Mamoudzou.



Du 19 au 20 octobre 2013
Visite du commissaire européen Johannes HAHN accompagné du ministre des outre-mer Victorien LUREL




Le Conseil Général
au cœur
de la vie associative mahoraise
2014
Département de Mayotte
DÉPARTEMENT
DE MAYOTTE